

# **PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE**

---

**Ville de Décines-Charpieu**

**2022-2025**

# TABLE DES MATIERES

<b>I.</b>	<b>Evaluation PEDT 2018-2022</b> .....	<b>5</b>
1.	La mise en lien et en action du potentiel de la coéducation.....	5
a.	Le partenariat avec l'Education Nationale .....	6
b.	Un tissu associatif acteur.....	7
c.	Les partenaires du Plan Mercredi.....	8
d.	Le lien avec les familles .....	8
2.	L'offre d'accueil périscolaire.....	9
a.	Un emploi du temps stabilisé .....	9
b.	Un panel d'activités large et libre.....	10
c.	La Déclaration en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) .....	11
3.	L'évolution de la population scolaire et périscolaire.....	12
4.	L'enquête de satisfaction auprès du public cible .....	20
<b>II.</b>	<b>Porteur du projet et territoire concerné.....</b>	<b>24</b>
1.	La population scolaire décinoise .....	24
2.	Le pilotage et les acteurs .....	25
a.	La direction Vie scolaire, périscolaire et restauration.....	25
b.	Les responsables de site .....	25
c.	Les équipes d'animation.....	26
d.	Les intervenants associatifs.....	26
e.	Les acteurs du Plan Mercredi .....	27
f.	L'Education Nationale.....	27
g.	Les parents d'élèves .....	27
<b>III.</b>	<b>Objectifs éducatifs partagés du PEDT .....</b>	<b>29</b>
<b>IV.</b>	<b>Mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire.....</b>	<b>30</b>
1.	Les temps périscolaires organisés par la ville de Décines-Charpieu .....	30
2.	L'offre d'accueil du mercredi.....	36

<b>V. Pilotage et évaluation du PEDT.....</b>	<b>47</b>
1. La coordination et le suivi du projet.....	47
2. Les critères d'évaluation.....	48
3. Les signataires du projet et la durée du contrat .....	51

## **Annexes :**

<b><u>Annexe 1 :</u></b>	Projet pédagogique du Centre Social Dolto/Montaberlet
<b><u>Annexe 2 :</u></b>	Projet pédagogique de l'Espace Berthaudière
<b><u>Annexe 3 :</u></b>	Projet pédagogique du Centre Culturel Léo Lagrange
<b><u>Annexe 4 :</u></b>	Projet pédagogique du Comité Pour Nos Gosses
<b><u>Annexe 5 :</u></b>	Projet pédagogique de l'USEP
<b><u>Annexe 6 :</u></b>	Fréquentation des temps extrascolaires
<b><u>Annexe 7 :</u></b>	Fiche « Enfance » CTG
<b><u>Annexe 8 :</u></b>	Grille tarifaire

Avec la rédaction du premier Projet Educatif de Territoire (PEDT) en 2015, la ville de Décines-Charpieu se positionne en tant que principal organisateur des temps périscolaires en proposant une offre d'accueil quotidienne, respectant le rythme de l'enfant et les besoins des familles. En complément, étant signataire de la charte qualité du Plan Mercredi depuis 2018, la ville se porte garante de l'offre d'accueil extrascolaire proposée par l'ensemble des acteurs socio-éducatifs présents sur le territoire et partenaires.

Par la suite, en 2019, Décines-Charpieu est l'une des premières communes de l'Est Lyonnais à se lancer dans la rédaction d'une Convention Territoriale Globale (CTG). Celle-ci vient englober les deux dispositifs cités précédemment et fixe, au-delà des objectifs généraux et opérationnels, des actions communes à atteindre sur une période précise et contractualisée.

Il est important de préciser que l'installation de ces différents dispositifs s'est essentiellement effectuée dans un contexte sanitaire inédit nous imposant un cadre d'action restreint. La mise en place d'accueil d'enfants sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire en urgence a conduit l'ensemble des acteurs à se mettre en lien sur des sujets jusqu'alors rarement évoqués. Ainsi, la solidarité de notre partenariat, tissé depuis plusieurs années, nous a permis de proposer un accueil d'urgence de qualité dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, l'ensemble de la communauté éducative se rejoint sur le fait que la dynamique partenariale instaurée durant ces années de travail collectif, ainsi que les objectifs communs fixés sont un atout pour le territoire qu'il faut conserver et pérenniser. Pour ce faire, après avoir mené une enquête qualitative et quantitative du dernier dispositif, la ville de Décines-Charpieu a fait le choix de réécrire un **Projet Educatif de Territoire en 2022**, incluant de nouveau une charte qualité Plan Mercredi.

## I. Evaluation PEDT 2018-2022

---

Depuis la signature du PEDT, la ville de Décines-Charpieu s'est pleinement inscrite dans une démarche de concertation et d'adaptabilité de l'offre dans une perspective d'amélioration continue.

Pour ce faire, il est indispensable de se lancer dans une démarche d'évaluation des dispositifs établis et cela de deux manières différentes :

- Dans un premier temps, en recensant des données quantitatives, essentiellement chiffrées, permettant de mesurer l'utilisation de l'offre proposée aux familles.
- Puis, dans un second temps, en allant à la rencontre des usagers dans l'objectif de recenser leur avis et ainsi récolter des données qualitatives.

Ce travail d'évaluation nous permet, en tant que service organisateur, de proposer des réajustements, de redéfinir l'offre initiale, mais également d'aller plus loin dans nos réflexions.

### **1. La mise en lien et en action du potentiel de la coéducation**

Pour matérialiser cette mise en lien pour le coordinateur du dispositif, la ville de Décines-Charpieu s'est engagée à organiser 2 comités de suivi par an, soit 8 sur les 4 ans (3 ans + 1 an d'avenant) et 2 comités de pilotage sur cette même période.

Les comités de suivi sont des instances de travail collectif rassemblant les partenaires socio-éducatifs acteurs des temps périscolaires :

- l'élus à la Vie scolaire et périscolaire,
- le service gestionnaire,
- les responsables périscolaires,
- les directeurs d'école,
- les associations intervenantes,
- les fédérations de parents d'élèves,
- les centres sociaux et centres de loisirs.

Organisée sous forme de groupes de travail, une réflexion autour de thématiques particulières est engagée, avant de proposer les pistes d'évolutions éventuelles lors d'une mise en commun des idées. Celles-ci sont ensuite reprises par le service gestionnaire pour adapter l'offre périscolaire municipale.

Vient ensuite l'instance de validation qui est le comité de pilotage, organisé en début de contrat, au milieu et à la fin. Soit 3 fois sur les 3 ans. Sont présentés au cours de ce comité les évolutions et changements organisationnels ainsi que les éléments liés à l'évaluation du dispositif.

Ici sont invités les partenaires participants aux comités de suivi mais également les partenaires institutionnels tels que la CAF (Caisse des Allocations Familiales), la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) et l'IEN (Inspection de l'Education Nationale).

Pour ce dispositif, nous n'avons malheureusement pas pu tenir ces engagements. En effet, le PEDT 2018-2021 a été signé en novembre 2018. S'en ai suivi deux années complexes puisqu'en 2020 nous avons connu une crise sanitaire sans précédent, nous conduisant à des périodes de confinement, mais également à la mise en place d'un protocole sanitaire chamboulant ainsi l'ensemble de notre organisation. Sous la contrainte, l'organisation des temps périscolaires ne répondait en aucun cas aux objectifs fixés par le PEDT. Ainsi, les restrictions sanitaires ont pris le dessus jusqu'au mois de juin 2022. Par conséquent, l'exercice de réflexion avec pour objectif de dégager des axes d'amélioration était difficile.

De plus, les rassemblements étaient proscrits, rendant ainsi impossible toutes réunions de travail en présentiel.

Pour autant, sur le premier trimestre 2022, deux réunions de travail ont été organisées, rassemblant ainsi les acteurs du Plan Mercredi et les responsables de site du territoire. Celles-ci avaient pour ordre du jour la préparation des instances décisionnaires et le dégagement de pistes de réflexion pour le comité de suivi.

#### ***a. Le partenariat avec l'Education Nationale***

Cela fait maintenant 8 ans qu'un travail collectif partenarial avec les acteurs de l'Education Nationale s'est mis en place, ce dernier est désormais solide et stable. Au-delà des questions liées à la gestion des bâtiments et des agents municipaux, les actions transversales ne cessent de se développer.

Entre 2015 et 2018, les bases du partenariat ont été posées par :

- la mise en place d'une charte d'occupation des locaux pour délimiter les espaces d'occupation d'un temps à l'autre,
- l'attribution de 7 € de budget par enfant inscrit aux ateliers périscolaires pour l'achat de fournitures dédiées à une utilisation sur les temps périscolaires uniquement, et ainsi éviter au maximum le partage du matériel scolaire,
- la contractualisation d'une heure de liaison par jour entre le directeur d'école et le responsable de site.

Par la suite, ce partenariat s'est développé et s'est traduit en mettant en place de belles actions à destination des enfants.

En effet, les responsables de site (anciennement responsables périscolaires) sont associés à la réflexion, rédaction et réalisation du Projet d'Ecole. De ce fait, chaque projet pédagogique s'inscrit dans la continuité de ces derniers. De ces projets émergent des actions communes et pérennes comme la construction de poulaillers, de coins jardin ou encore de composts alimentés et entretenus à la fois sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Aussi, les spectacles de fin d'année mettent en scène des productions travaillées à la fois sur le temps scolaire et périscolaire. Pour finir

dans les exemples, les projets d'accueil spécialisés pour les enfants en situation de handicap sont construits afin d'assurer une réelle continuité du temps de l'enfant et faire en sorte que les dispositifs mis en place soient adaptables sur tous les temps d'accueil de l'enfant. A l'échelle de chaque école, il relève désormais du quotidien de mettre en place des projets communs.

Aussi, il est important de souligner que depuis maintenant plusieurs années, les responsables de site ainsi que des agents municipaux des écoles (ATSEM/ATPE/ARS) participent aux conseils d'école.

### ***b. Un tissu associatif acteur***

La ville de Décines-Charpieu compte sur son territoire environ 250 associations, plusieurs d'entre elles étant potentiellement mobilisables sur le temps périscolaire. En effet, elles sont associées à un personnel qualifié et garantent d'une intervention de qualité.

Afin de formaliser et cadrer ces interventions, un appel à projets a été mis en place et lancé en 2016. Ainsi, tous les mois de mai, le cahier des charges ainsi que les dossiers de candidature sont largement diffusés (support de communication de la ville, mailing auprès du tissu associatif local...).

Après réception, une commission d'attribution est organisée, présidée par l'élue à la Vie scolaire et périscolaire, l'élue à la Culture et l'élue aux Sports. Les dossiers dûment remplis sont réceptionnés et analysés par le service Vie scolaire et périscolaire.

Les associations sélectionnées sont informées par courrier.

L'objectif étant de s'assurer que les interventions proposées par les associations répondent aux objectifs fixés dans le cadre du PEDT.

Après avoir doublé le nombre d'associations partenaires en 3 ans, nous constatons désormais une stabilité. Nous pouvons expliquer cette situation par plusieurs facteurs :

- le retour à la semaine de 4 jours en septembre 2018 (passage d'un temps d'activité de 1h30 à 1h seulement),
- la fin des contrats aidés et les difficultés de recrutement,
- la crise sanitaire de 2020.

Il est néanmoins important de souligner que, malgré la mise en place du protocole sanitaire, les interventions des associations ont été maintenues pour la plupart. Ces dernières se sont adaptées au protocole en vigueur et ont proposé des activités adaptées. Elles se sont également organisées dans la mesure du possible face à l'absentéisme, certaines ont même proposé de nouvelles interventions en remplacement d'autres associations.

Aussi, nous sommes allés plus loin dans le choix des associations, en élargissant les activités proposées. L'objectif était de proposer autre chose que des activités sportives et culturelles. Ainsi, même si le coût de l'intervention est plus conséquent, des activités de médiation par les pairs de sensibilisation à la citoyenneté, de gestion des émotions et des conflits sont proposées.

### ***c. Les partenaires du Plan Mercredi***

Pour la ville de Décines-Charpieu, la charte qualité du Plan Mercredi a été contractualisée en même temps que le PEDT, soit en novembre 2018. Pour rappel, sont partenaires de ce Plan Mercredi les structures suivantes :

- Centre social Espace Berthaudière,
- Centre social Dolto/Montaberlet,
- Centre culturel Léo Lagrange,
- Comité Pour Nos Gosses,
- USEP.

En parallèle, lors de la mise en place de la CTG en 2020, ces structures ont été mobilisées comme actrices de la fiche action « Enfance ».

Ainsi, la coordination du dispositif PEDT et de la fiche « Enfance » de la CTG étant représentées par le même professionnel, il a été convenu avec l'ensemble des acteurs que les réunions de travail pour ces deux dispositifs seront groupées. En effet, les objectifs fixés dans le PEDT régissent également les actions enclenchées dans le cadre de la CTG.

Au regard de cette organisation, des groupes de travail restreints regroupant les acteurs du Plan Mercredi et les responsables de site ont été organisés plusieurs fois par an depuis 2020.

Ces réunions avaient dans un premier temps pour objectif de construire la fiche action « Enfance ». Ces dernières nous ont donc permis de faire une rétrospective des actions menées par chacun, des problèmes rencontrés sur les différents temps et ainsi de dégager des thématiques communes pour orienter les actions à venir.

Dans un second temps, ces réunions nous ont permis également d'établir un bilan des actions réalisées, mais également de la fréquentation sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Aussi, c'est un temps que nous utilisons pour transmettre des informations pratiques, échanger sur des profils d'animateurs et travailler sur la mutualisation des professionnels.

Nous avons également accompagné le président de l'USEP dans sa démarche de déclaration en ALSH. Par conséquent, l'USEP est désormais déclarée auprès de la DRJSCS et de la CAF en tant qu'ALSH, depuis septembre 2021.

### ***d. Le lien avec les familles***

Nous pouvons soulever que le lien avec les familles est régulier, que ce soit entre les agents d'accueil et les parents individuellement, ou avec les fédérations de parents pour des projets particuliers, ou à l'occasion des conseils d'écoles.

Après la première phase d'évaluation, nous avons pu relever qu'il serait apprécié par les familles de tendre vers une simplification des démarches administratives, notamment en développant la dématérialisation des inscriptions périscolaires.

Ainsi, via l'interface proposée par la ville nommé l'Espace Citoyens, les familles ont désormais la possibilité de créer une inscription aux différents temps périscolaires pour leurs enfants en ligne en

plus de gérer leurs réservations sous un délai de 8 jours. Cet espace permet aux familles de télécharger leurs pièces justificatives et de les joindre à leur dossier. Une fois créée, l'inscription est validée par le service Vie scolaire et animation périscolaire, permettant ainsi aux familles de planifier leurs réservations sur la période souhaitée.

Pour autant, les inscriptions via des dossiers papiers sont toujours possibles en s'adressant directement aux responsables de site des écoles ou à l'accueil du service compétent.

Aussi, en 2020, la campagne d'inscription scolaire pour les enfants faisant leur rentrée en Petite Section était pendant la période de confinement. Par conséquent, nous avons donné l'opportunité aux familles de réaliser l'inscription scolaire en ligne afin d'éviter de prendre trop de retard sur la préparation de la rentrée. De nouvelles habitudes ont été prises.

## **2. L'offre d'accueil périscolaire**

Le travail collaboratif mené avec les acteurs des différents temps de l'enfant auront permis de fixer les détails organisationnels de cet accueil ainsi que ses enjeux avant de proposer des perspectives d'évolution. A travers les comités de suivis organisés depuis maintenant 2015, l'offre initiale a vécu quelques ajustements toujours dans un souci de proposer un accueil de qualité et adapté aux besoins des familles et des enfants joints d'intentions éducatives fortes, communes et partagées.

### ***a. Un emploi du temps stabilisé***

Ainsi, aujourd'hui les familles ont la possibilité de bénéficier d'un mode de garde pour leurs enfants avant et après le temps scolaire, sur le temps de pause méridienne et le mercredi, selon l'emploi du temps suivant :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h30	Garderie		Activités périscolaires  <b>PLAN MERCREDI</b>	Garderie	
8h30-11h45	Temps scolaire Education Nationale			Temps scolaire Education Nationale	
11h45-13h45	Pause méridienne Restauration scolaire			Pause méridienne Restauration scolaire	
13h45-16h30	Temps scolaire Education Nationale			Temps scolaire Education Nationale	
16h30-17h30	Activités périscolaires			Activités périscolaires	
17h30-18h00	Garderie			Garderie	

Tous les enfants de la Toute Petite Section jusqu'au CM2 peuvent bénéficier de cet accueil. Pour autant, afin de respecter le rythme des plus jeunes, nous proposons aux familles d'accueillir leurs enfants de manière échelonnée sur les temps de garderie mais également sur les ateliers périscolaires pour les enfants de maternelle.

### ***b. Un panel d'activités large et libre***

Pour répondre à l'objectif premier du Projet Educatif de Territoire, il nous semblait primordial de permettre aux enfants participants de choisir l'activité pratiquée et de leur donner la possibilité de découvrir plusieurs disciplines sur une même année.

Pour ce faire, une organisation spécifique est mise en place sur chaque temps d'accueil :

#### ***- Pause méridienne***

Considérée comme un temps charnière dans le temps de l'enfant, il est essentiel de proposer une offre d'accueil qualitative permettant aux enfants de se préparer aux apprentissages scolaires de l'après-midi.

Ainsi, il ne s'agit plus d'un temps de surveillance mais d'un réel temps d'animation avant, pendant ou après le repas : activités sportives, culturelles, de détente, de lecture, de travaux manuels, de sensibilisation aux gaspillages....

Les équipes d'animations, sous le contrôle des responsables périscolaires, sont garants des activités proposées, toujours dans le respect du choix de l'enfant. La participation à ces activités se fait uniquement sur la base du volontariat.

- Ateliers périscolaires

En plus de proposer des activités variées et diversifiées sur les temps périscolaires, le choix de l'activité pratiquée est, tout au long de l'année, effectué par les enfants.

Après être passé par une inscription à une activité à l'année, il a été décidé de proposer une rotation au trimestre pour les petits groupes scolaires et au semestre pour les plus importants.

Aussi, le mois de septembre permet aux enfants de découvrir toutes les activités dispensées sur le groupe scolaire avant de faire leur choix. Ainsi, pendant 2 ou 3 semaines, les enfants ont la possibilité de découvrir une activité tous les jours.

Seule l'inscription aux ateliers « Tous aux devoirs » est faite par les parents au moment de l'inscription administrative, en cours d'année, ou sous l'orientation de l'équipe pédagogique.

Au cours de l'année, des changements peuvent bien entendu être effectués, en accord avec le responsable périscolaire.

Toutefois, la mise en place des différents protocoles sanitaires, imposés dans le cadre de la crise sanitaire générée par le COVID-19, ne nous a pas permis de respecter cette organisation dès le mois de mars 2020.

En effet, les consignes imposants des restrictions sur le brassage des groupes ou encore sur la limitation des activités sportives en intérieur a fortement réduit nos possibilités. Ainsi, les activités étaient pratiquées par groupe classe uniquement en fonction des activités acceptées dans le cadre du protocole sanitaire.

***c. La Déclaration en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)***

Depuis la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires, la ville de Décines-Charpieu tend progressivement vers la déclaration des temps d'accueil périscolaire en ALSH.

Pour autant, le service Vie scolaire et animation périscolaire s'est confronté à de nombreuses problématiques essentiellement liées aux ressources humaines, comme notamment le recrutement d'animateurs diplômés ou encore de responsables, et la pérennisation des équipes. La proximité avec les villes de Lyon et de Villeurbanne ainsi que la crise sanitaire vécue en 2020 et 2021 n'a fait qu'accroître ces difficultés.

En septembre 2021, l'organisation du service Vie scolaire et animation périscolaire a été revue. Le poste de responsable périscolaire a évolué vers un poste de responsable de site affecté sur chaque groupe scolaire. Ces derniers ont en charge la gestion des agents municipaux des écoles (ATSEM/ATPE/ARS/Agents aux abords des écoles) et les équipes d'animation. L'objectif étant d'harmoniser les pratiques, de développer une cohésion d'équipe, de traduire les consignes de la

hiérarchie en opérationnalité, mais également de stabiliser les équipes. Aussi, ces responsables de site sont recrutés sur la base d'un profil de directeur d'ALSH et par conséquent doivent être détenteur d'un BAFD à minima.

Même si, à ce jour, 2 sites sur 10 sont déclarés, le fonctionnement « accueil de loisirs » est appliqué sur la totalité des groupes scolaires. Les responsables de site sont garants de cette organisation et ont la responsabilité de rédiger un projet pédagogique. Pour ce faire, des temps de travail collectifs sont organisés de manière hebdomadaire.

Ces projets doivent prendre en compte les objectifs éducatifs du PEDT en y intégrant les spécificités du site, du public et de l'environnement. Les projets pédagogiques sont construits par le responsable de site en concertation avec l'équipe d'animation et la direction du service. Il s'agit de repérer les besoins des enfants et dégager des orientations pédagogiques pour le fonctionnement de l'ensemble des activités périscolaires.

De ce projet doit découler un projet d'animation propre à chaque animateur. Ce dernier doit faire émerger une thématique de son choix et la développer autour d'un atelier tout au long de la période (3 périodes). Ce travail de l'animateur périscolaire nécessite une bonne compréhension du projet pédagogique du site et la connaissance des orientations du PEDT. Or, à ce jour, nous constatons encore des difficultés chez les animateurs à développer ce type de projet et d'y donner un sens en assurant une continuité des objectifs visés.

Par ailleurs, une convention financière a été signée avec la CAF du Rhône, permettant à la ville d'être bénéficiaire de la Prestation de Service Ordinaire (PSO).

Aussi, nous appliquons les taux d'encadrement dérogatoire réglementaire dans le cadre des ALSH, soit :

- 1 animateur pour 14 enfants de 3 à 6 ans,
- 1 animateur pour 18 enfants de 6 à 11 ans.

A l'avenir, nous devons également travailler sur la tarification appliquée sur le temps de garderie du soir, qui à ce jour, n'est pas une tri-tarification comme sur les autres temps d'accueil (hors restauration scolaire).

### **3. L'évolution de la population scolaire et périscolaire**

#### **- Les scolaires**

Depuis 2016, la ville de Décines-Charpieu a vu sa population évoluer. Dans un premier temps à la hausse, puisque nous avons dû absorber 125 élèves supplémentaires à la rentrée scolaire 2016-2017, puis une stabilité des effectifs. D'autant plus que cette montée des effectifs est survenue en parallèle du dédoublement des CP et des CE1 dans les écoles REP. Ceci nous contraignant à transformer des locaux communs (BCD, salle périscolaire, salle art plastique...) en classe et positionner des modulaires dans certaines écoles.

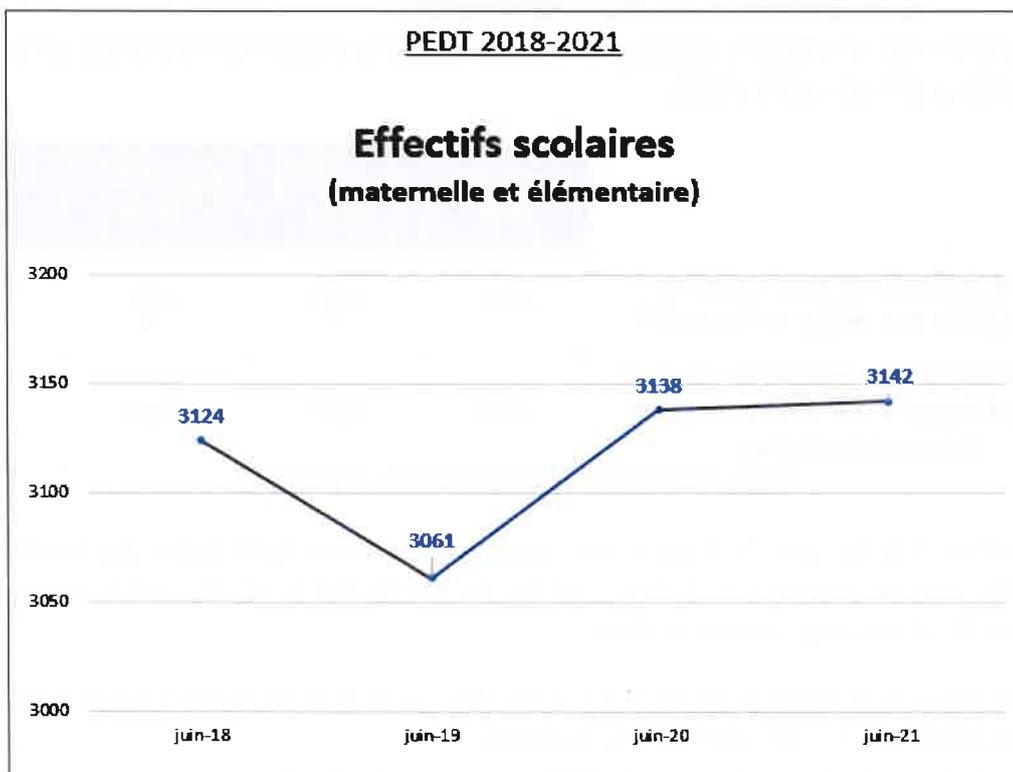
Dans le but de désengorger 3 de nos groupes scolaires jusqu'ici asphyxiés, un nouveau groupe scolaire de 16 classes a été livré en septembre 2021.

Depuis environ 5 ans, il est constaté nationalement une diminution des naissances. Décines-Charpieu ne faisant pas exception, nous observons une légère diminution des naissances, et par ricochet une stabilité des effectifs scolaires.

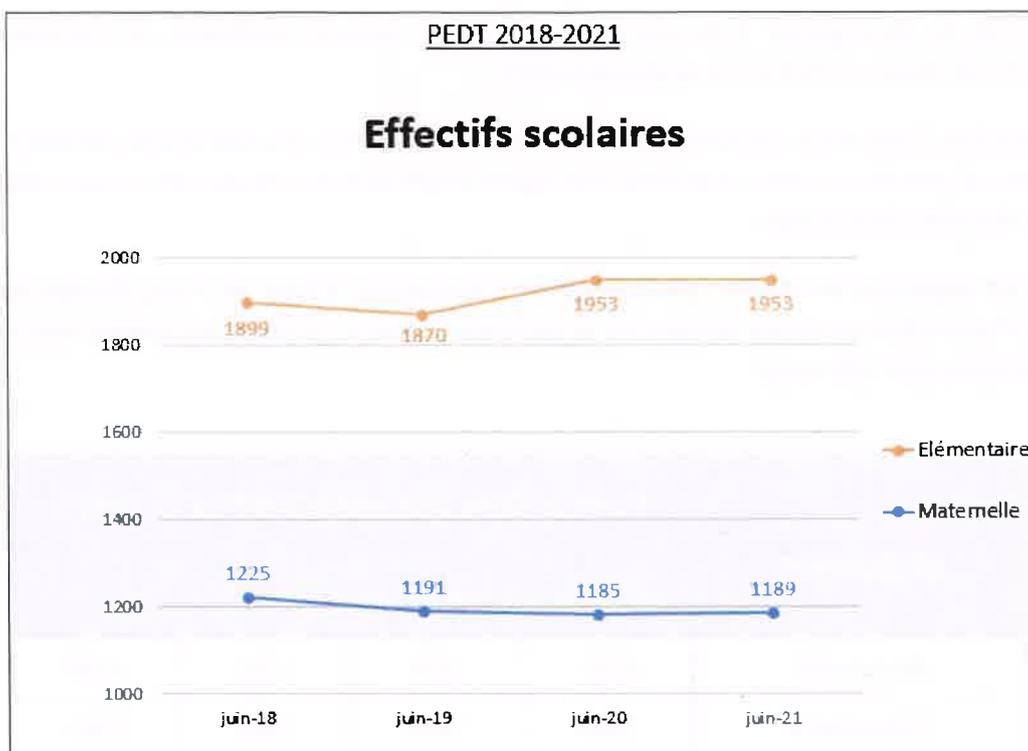
Aussi, il est important de relever, que l'obligation d'instruction à l'âge de 3 ans, n'a pas impacté le nombre d'inscription en Petite Section sur le territoire décinois. En effet, les enfants non scolarisés sur le territoire sont très rares.

GROUPES SCOLAIRES	EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES			
	Juin 2018	Juin 2019	Juin 2020	Juin 2021
Maternelle	1225	1191	1185	1189
Elémentaire	1899	1870	1953	1953
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3124</b>	<b>3061</b>	<b>3138</b>	<b>3142</b>

Source : Educoncerto – Effectifs scolaires de 9 groupes scolaires publics implantés sur le territoire



Source : Educoncerto – Service Vie scolaire et périscolaire



Source : Educoncerto – Service Vie scolaire et périscolaire

- La fréquentation des temps périscolaires

En adéquation avec les effectifs scolaires, le nombre d'enfants fréquentant les temps périscolaires a lui aussi évolué pendant ces 4 années.

	Septembre 2018	Septembre 2019	Septembre 2020	Septembre 2021
<b>Nombre d'enfants avec au moins 1 inscription aux temps périscolaires</b>	2583	2489	2385	2370
<b>Nombre de familles différentes dont au moins 1 enfant a une inscription aux temps périscolaires</b>	1764	1609	1566	1570

Source : Educoncerto – Service Vie scolaire et périscolaire

Après le retour à la semaine de 4 jours, nous avons remarqué une nette baisse des inscriptions aux ateliers périscolaires proposés de 16h30 à 17h30 (au lieu de 16h à 17h30), soit le passage d'1h30 d'activité à 1h. Et cela pour plusieurs raisons :

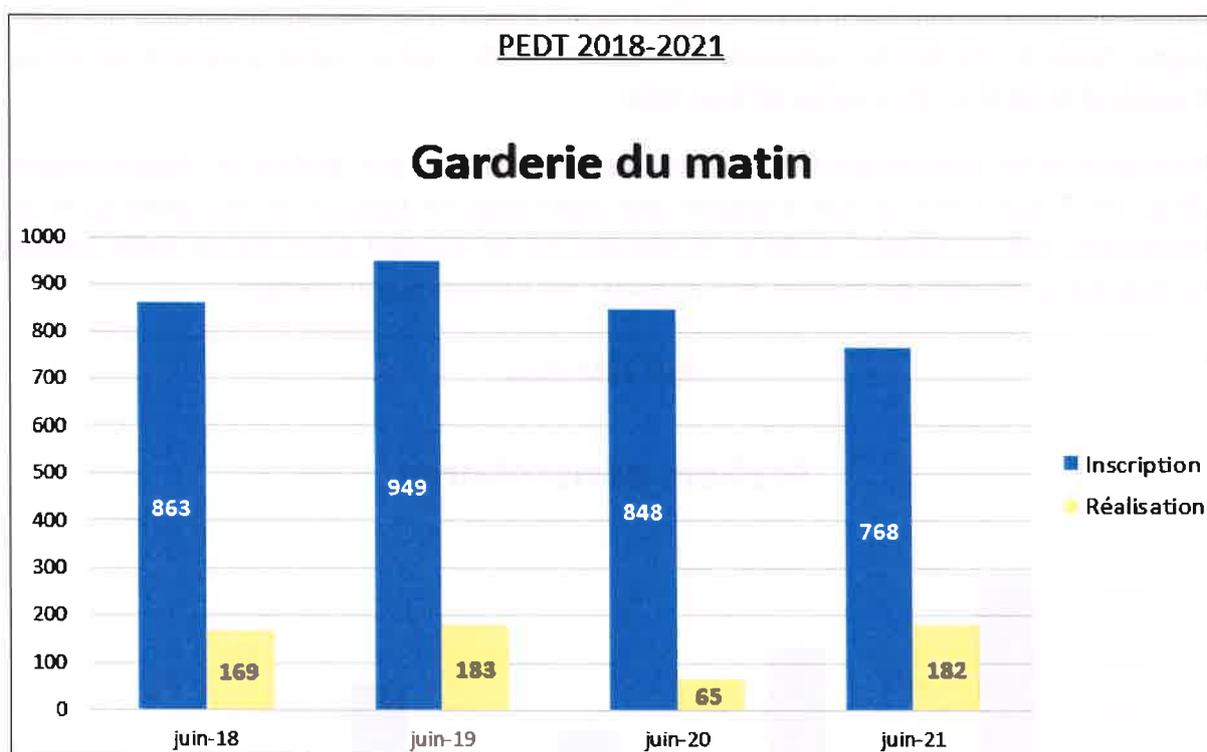
- les horaires de travail permettent à l'un des deux parents de récupérer l'enfant à 16h30,
- une garde par l'un des membres de la famille,
- l'activité proposée n'est plus assez intéressante pour les familles.

Pour autant, même si globalement nous recensons moins d'inscriptions sur tous les temps périscolaires, nous pouvons relever que depuis la simplification des démarches d'inscription et de réservation avec la mise en place de l'Espace Citoyens, la différence entre les inscriptions et les réalisations s'amenuise. Les taux d'assiduité sur les différents temps périscolaires étant les suivants :

Taux d'assiduité	Garderie du matin	Pause méridienne	Ateliers périscolaires	Garderie du soir
2018	19 %	60 %	58 %	17 %
2021	24 %	65 %	60 %	31 %

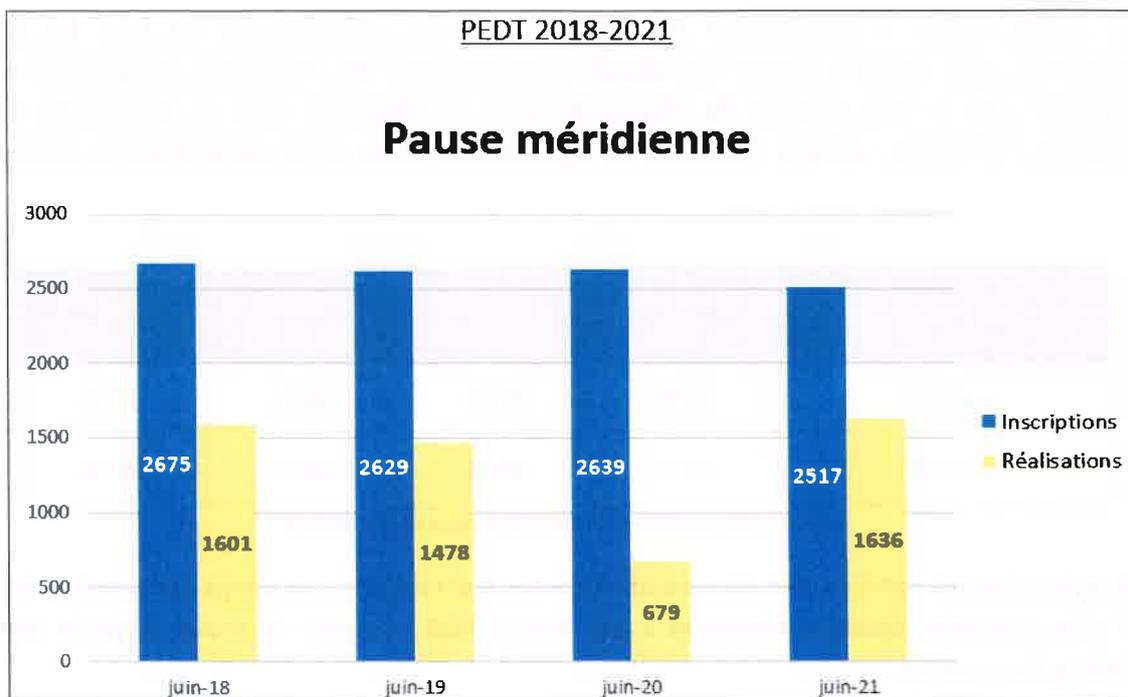
Source : Educoncerto – Service Vie scolaire et périscolaire

Ainsi, nous pouvons conclure que les parents inscrivant leurs enfants aux temps périscolaires le font car l'offre proposée répond entièrement à leur besoin, tant en terme de mode de garde que de modalités d'inscription.



Source : Educoncerto – Service Vie scolaire et périscolaire

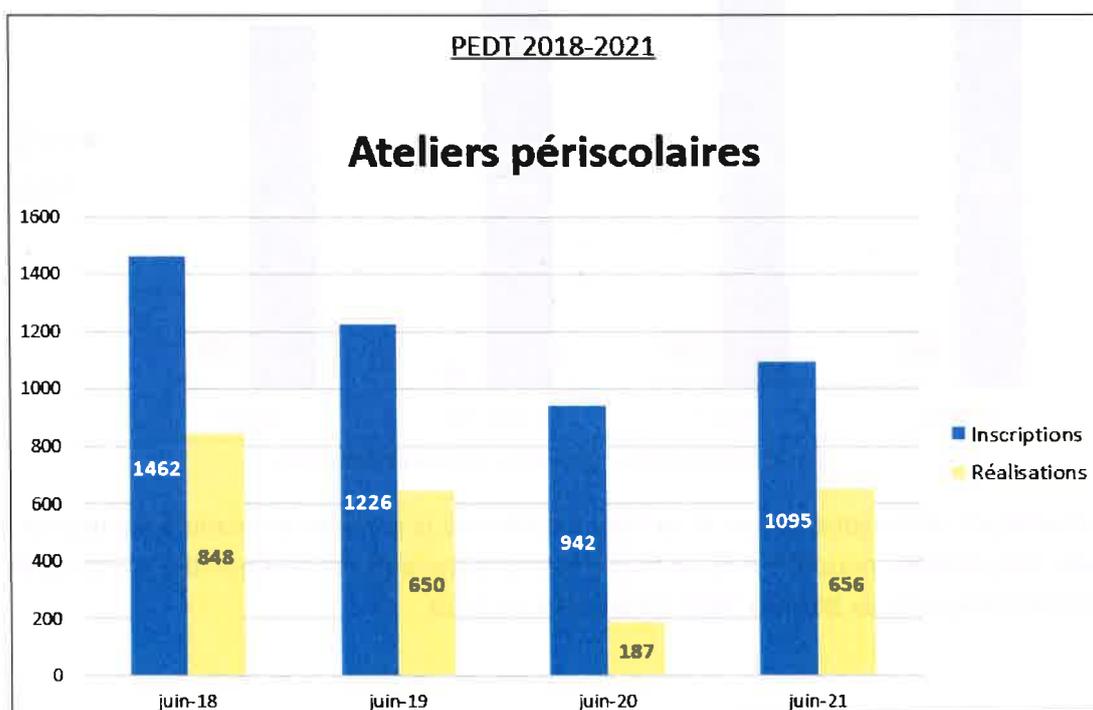
Nous constatons une augmentation de la fréquentation de la garderie du matin à hauteur de **7,5 % en 4 ans**. En parallèle, nous relevons un taux d'assiduité (rapport entre le nombre d'inscription et le nombre de réalisation) de **24 % en 2021** contre 19 % en 2018.



Source : Educoncerto – Service Vie scolaire et périscolaire

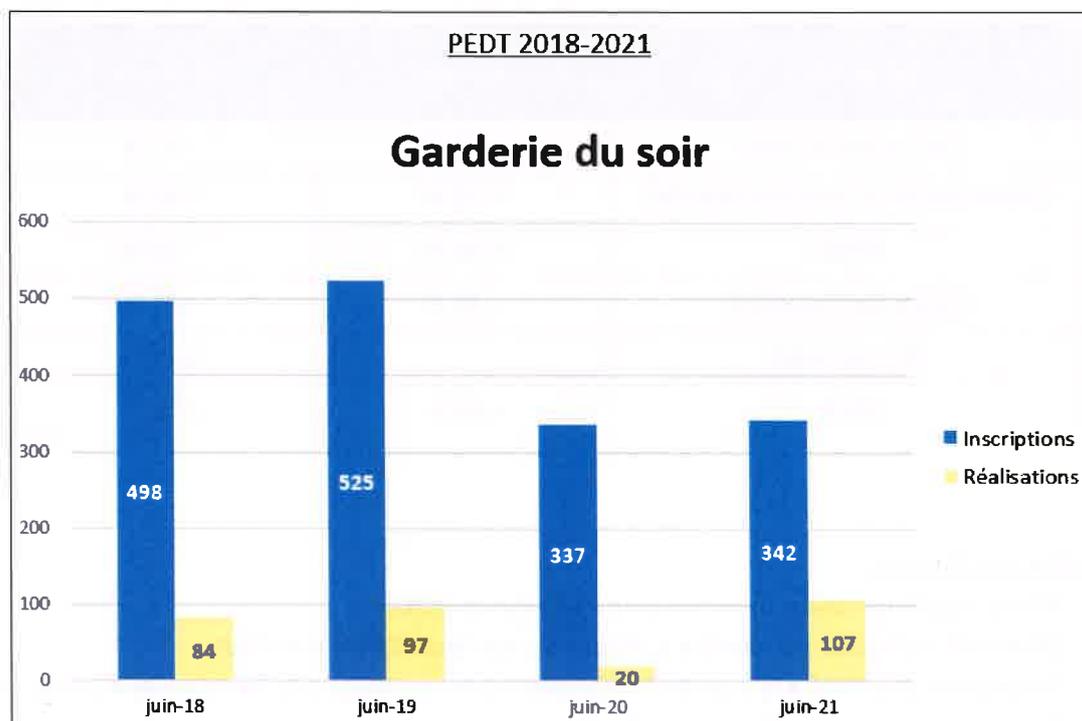
Nous remarquons ici une baisse des inscriptions de 6 % depuis 2018, alors qu'en parallèle une légère augmentation du nombre de réalisations est observée, + 2 %. Cela se traduit également par un taux d'assiduité de 65 % en 2021 contre 60 % en 2018.

Nous pouvons en conclure que la souplesse d'inscription donnée aux familles via l'Espace Citoyens (délais de 8 jours) leur permet d'adapter leur réservation en fonction de leur besoins, et par conséquent, que les enfants inscrits ne le sont plus au cas où, mais parce que ce mode d'accueil correspond aux attentes des familles, tant au niveau des horaires que du contenu.



Source : Educoncerto – Service Vie scolaire et périscolaire

Nous constatons une baisse des inscriptions et des réalisations par rapport à 2018 (- 22 %). Celle-ci peut notamment s'expliquer par le retour à la semaine de 4 jours en septembre 2018, réduisant ainsi le temps d'activité à 1h au lieu de 1h30, rallongeant le temps scolaire jusqu'à 16h30 permettant aux parents de venir récupérer leurs enfants. Pour autant, nous relevons un taux d'assiduité de 60 % en 2021 contre 58 % en 2018.



Source : Educoncerto – Service Vie scolaire et périscolaire

Nous constatons une augmentation de la fréquentation de la garderie du soir à hauteur de **27 %** et un taux d'assiduité de **31 %** en 2021 contre 17 % en 2018.

Malgré la demande des familles d'étendre le temps périscolaire jusqu'à 18h30, nous remarquons que la garderie du soir est le temps d'accueil le moins fréquenté sur l'ensemble du territoire.

- La fréquentation des temps extrascolaires

(Cf. Annexe 6)

**Fréquentation du mercredi**  
**Taux d'évolution entre 2018 et 2021**

Structures	0-5 ans	6-11 ans
Centre Social Dolto	+ 50 %	+ 57 %
Centre Social La Soie Montaberlet	+ 38 %	+ 44 %
CPNG	+ 86 %	- 19 %
Espace Berthaudière	+ 36 %	+ 21 %
Léo Lagrange	-	+ 23 %
USEP	+ 20 %	+ 38 %

Explication des hausses :

- Places supplémentaires ouvertes pour certaines structures,
- Demande croissante du nombre d'inscrits au sein des ACM le mercredi,
- Proposition d'activité à la journée le mercredi (suite au retour à la semaine de 4 jours). Avant les activités proposées étaient à la demi-journée.

- L'accueil d'enfants en situation de handicap

Sur les 9 groupes scolaires implantés sur le territoire, nous accueillons 4 dispositifs ULIS (Charpieu, Prainet 1, Jean Jaurès et Berthaudière). Les enfants inscrits dans ces dispositifs présentent des handicaps différents nécessitant ainsi un accueil particulier, et individualisé pour certains, que ce soit sur le temps scolaire ou périscolaire. En parallèle, dans une logique d'école inclusive, le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis en classe ordinaire accompagnés ou non d'une AESH augmente (+ 15 % en 2 ans). Aussi, il semble important de souligner qu'au vu de la complexité des démarches administratives et des délais de traitement des dossiers toujours plus longs, le nombre d'enfants en attente d'accompagnement est également très important.

Cette augmentation des effectifs scolaires se reporte également sur les effectifs périscolaires. En effet, nous constatons depuis 2018 une forte augmentation de la fréquentation d'enfants en situation de handicap sur les temps de pause méridienne et d'atelier du soir, avec respectivement une augmentation de **27 %** et **16 %**.

	Année scolaire 2018-2019	Année scolaire 2019-2020	Année scolaire 2020-2021	Année scolaire 2021-2022
<b>ESH accueillis sur le temps de pause méridienne</b>	70	67	-	89
<b>ESH accueillis sur les ateliers périscolaires</b>	24	16	-	28

Face à ce constat, nous sommes dans l'obligation d'adapter nos accueils tant au niveau du format que du contenu. Ainsi, les responsables de site travaillent en étroite collaboration avec les enseignants, AESH et parents pour élaborer un projet d'accueil individualisé.

Pour autant, nous sommes face à de grandes difficultés pour prévoir le sur-encadrement qualifié nécessaire afin d'accueillir ces enfants en toute sécurité. Pour ce faire, nous répondons chaque année à l'appel à projets Fonds Publics et Territoire – Plateforme Handicap afin de bénéficier d'une enveloppe de la CAF nous permettant de financer en partie ce sur-encadrement.

En fonction des particularités de ces derniers, nous prévoyons un animateur pour un groupe de 4/6 enfants ou alors un animateur pour un enfant. Il est vrai que le manque d'accompagnement ressenti sur le temps scolaire s'accroît davantage sur les temps périscolaires puisqu'il est rare que les notifications MDPH couvrent ces temps.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec les familles afin d'adapter l'emploi du temps en fonction de leurs besoins.

Face à cette réalité de terrain, il semble plus que nécessaire de former les équipes d'animation à l'accueil d'enfant en situation de handicap. Pour cela, nous menons un travail partenarial avec l'IME l'Oiseau Blanc implanté sur notre territoire. Cette année, une éducatrice spécialisée a débuté un travail avec l'équipe de l'école Charpieu.

Il reste néanmoins beaucoup de progrès à faire, c'est pour cette raison que cet axe sera un des objectifs principaux du Projet Educatif de Territoire.

#### 4. L'enquête de satisfaction auprès du public cible

Contrairement au précédent dispositif, nous n'avons pas été en mesure de conduire une enquête auprès des usagers après 1,5 an de mise en œuvre. En effet, les années 2020 et 2021 ont été marquées par une crise sanitaire sans précédent. La gestion des urgences et la mise en place du protocole sanitaire a mobilisé l'ensemble des équipes éducatives des écoles et préoccupé l'ensemble des acteurs. Ce contexte sanitaire a donc rendu impossible le lancement de l'enquête et en parallèle le travail de réflexion partenarial pour la réécriture du prochain dispositif.

C'est notamment pour cette raison que nous avons rédigé une lettre d'intention auprès des services compétents de la CAF afin de signer un avenant permettant de reconduire automatiquement le dispositif pour un an supplémentaire.

C'est donc en juin 2021 que l'enquête auprès des usagers a été diffusée. Au regard du contexte sanitaire particulier dans lequel nous nous trouvions, nous avons opté pour une diffusion en ligne exclusivement, que ce soit pour les parents ou pour les enfants.

A l'occasion de cette enquête, nous avons réceptionné 213 questionnaires enfants, ce qui représente **8,25 %** des enfants avec au moins une inscription aux temps périscolaires, et 516 questionnaires adultes, ce qui représente **29,25 %** des familles dont au moins un enfant a une inscription aux temps périscolaires.

Ainsi, nous pouvons retenir que ce mode de diffusion n'est pas le plus efficace, puisque le nombre de questionnaires enfants étant bien moins importants que lors de la précédente évaluation (572 questionnaires traités) où les questionnaires enfants ont été distribués en format papier. Néanmoins, le remplissage des questionnaires en ligne facilite le traitement et limite le nombre de questionnaires non exploitables.

Vous trouverez les enquêtes dans leur globalité en annexe de ce présent PEDT. Néanmoins, les éléments à retenir sont les suivants :

##### ***a. Enquête enfants***

- **213** questionnaires remplis par des élèves d'élémentaires, scolarisés du CP au CM2. Soit **11 %** des enfants scolarisés dans les écoles publiques du territoire, et **8,25 %** des enfants avec au moins une inscription aux temps périscolaires.
- Parmi eux :
  - 97 % sont inscrits à la cantine,
  - 70 % sont inscrits à la garderie du matin,
  - 57 % sont inscrits aux ateliers.
- Ecole les plus représentées :
  - Jean Jaurès : 22 €
  - Prainet 1 : 17 %

- Beauregard : 15 %
- Charpieu : 15 %
- Ecoles les moins représentées :
  - Sablons : 7 %
  - Prainet 2 : 5 %
- Majoritairement, les enfants sont satisfaits de l'accueil qui leur est réservé sur les temps périscolaires (**85 %** pour le temps de pause méridienne et **82 %** pour les ateliers périscolaires).
- Les enfants sont globalement satisfaits des activités proposées et estiment qu'elles sont suffisamment diversifiées (**74 %** des enfants interrogés).
- **55 %** des enfants interrogés sont satisfaits des repas servis à la cantine.
- Remarques des enfants : cantines trop bruyantes, période COVID avec peu de choix d'activités, espaces de garderie pas toujours accueillants.

En parallèle, nous pouvons dégager des pistes de travail pour tendre vers une amélioration de l'offre d'accueil :

- Les enfants souhaitent retrouver le fonctionnement dit « avant COVID ». En effet, avec la mise en place du protocole sanitaire, nous avons été contraints de revoir l'organisation globale des temps périscolaires. Dans le but de limiter le brassage des élèves, la prise du repas et les activités devaient être planifiées par groupe classe. De ce fait, les enfants n'avaient plus la possibilité de choisir individuellement l'activité pratiquée.
- Relancer les commissions menus sous un nouveau format, dans un souci de proposer des repas de bonne qualité, tout en prenant en compte l'ensemble des contraintes imposées par le contexte économique mondial.
- Etendre notre partenariat à d'autres associations présentes sur le territoire pour proposer de nouvelles activités.
- Organiser un comité de suivi pour préparer la prochaine évaluation.

### ***b. Enquête parents***

- **516** questionnaires parents retournés.
- Parmi les familles interrogées :
  - 62 % sont des familles avec 1 enfant,
  - 31 % sont des familles avec 2 enfants,
  - 6 % sont des familles avec 3 enfants.
- Répartition par cycle des enfants :
  - 38 % en cycle 1,
  - 39 % en cycle 2,
  - 23 % en cycle 3.
- **25 %** des familles questionnées déclarent utiliser le temps de garderie du matin, **99 %** le temps de pause méridienne, **65 %** le temps des ateliers périscolaires et **23 %** le temps de garderie du soir.
- **97 %** des familles interrogées inscrivent leurs enfants aux temps périscolaires pour des raisons professionnelles.

- **85 %** des familles concernées par l'enquête estiment que les horaires sont adaptés et répondent à leurs besoins.
- **70 %** des parents utilisateurs des temps périscolaires identifient les professionnels encadrants.
- **46 %** des parents estiment que les enfants ont un large choix d'activités sur le temps des ateliers périscolaires.
- Majoritairement les parents utilisent l'Espace Citoyens pour gérer et modifier leur prévisions, et **80 %** d'entre eux sont satisfaits du passage à l'inscription en dématérialisé.
- Globalement, les familles sont satisfaites du lien avec le responsable de site. Pour autant, ils souhaiteraient davantage d'informations quant à la nature des activités proposées au cours de l'année.

Les familles ont été questionnées plus en détails sur les différents temps d'accueil :

#### Les garderies :

- 87 % signalent que les horaires correspondent à leur besoin de garde.
- 71 % estiment que les activités proposées répondent aux besoins des enfants.
- 93 % trouvent que le lieu proposé est adapté.

#### La cantine :

- 72 % consultent les menus via l'Espace Citoyens.
- 50 % donnent une note de 4/5 aux repas proposés aux enfants (30 % une note de 3/5).
- 88 % estiment que les repas sont équilibrés.
- 41 % donnent une note de 3/5 à la qualité des activités proposées (31 % une note de 4/5). Même si 76 % d'entre eux n'ont pas une bonne connaissance des activités proposées aux enfants avant ou après le repas.

#### Les ateliers :

- 60 % avouent ne pas avoir connaissance des activités proposées aux enfants.
- 70 % identifient les animateurs.
- 46 % estiment que les enfants ont un large choix d'activités sur le temps des ateliers périscolaires.
- 43 % donnent une note de 4/5 à la qualité des activités (31 % une note de 3/5).

Pour conclure, à travers ce travail évaluatif, nous pouvons relever que ce deuxième dispositif a permis de consolider et pérenniser le lien entre les différents acteurs éducatifs du territoire. En effet, même si ces deux dernières années ont été marquées par une crise sanitaire nous transposant dans une situation plus que singulière, les partenaires ont su rebondir et travailler en collaboration pour proposer un accueil de qualité aux enfants décinois et venir en appui des familles. En parallèle, la mise en place d'une Convention Territoriale Globale en 2020 a réuni ces derniers autour de nouveaux projets communs, en instaurant une nouvelle dynamique.

Aussi, l'augmentation des effectifs sur les différents temps périscolaires nous laisse penser que les actions et adaptations de l'offre, successivement mises en place depuis plusieurs années, permettent de proposer des temps d'accueil répondant globalement aux besoins et attentes des familles.

Néanmoins, face à cette augmentation de fréquentation, nous devons continuer à œuvrer pour adapter l'offre au public aux besoins spécifiques dans une logique d'inclusion.

Ainsi, au-delà du côté organisationnel et des missions allouées à tout à chacun, ce troisième dispositif doit nous permettre de mettre l'accent sur des thématiques rassemblant l'ensemble de l'équipe éducative, concernant ainsi tous les temps de l'enfant.

## II. Porteur du projet et territoire concerné

La ville de Décines-Charpieu, implantée sur le territoire de la Métropole de Lyon, accueille 29 976 habitants en 2022.

Le dernier recensement INSEE indique une population de 28 930 habitants, dont 6 031 âgés de 0 à 14 ans et 5 202 âgés de 15 à 29 ans, soit respectivement, 21 % et 18 % de la population totale.

### 1. La population scolaire décinoise

Après une croissance exponentielle des effectifs scolaires entre 2015 et 2018, nous constatons désormais une stabilisation de ces derniers.

En effet, entre la rentrée scolaire 2018 et celle de 2022, une légère augmentation de **0,5 %** est recensée.

En septembre 2022, la ville compte environ **3 605 élèves** répartis au sein de 11 groupes scolaires dont 2 établissements privés (un seul en contrat complet avec l'Etat) :

- 3 131 élèves en école publiques,
- 126 élèves élémentaires à l'école Al Kindi (CP au CM2),
- 348 élèves à l'école Jeanne d'Arc (maternelle : 111 élèves, élémentaire : 237 élèves).

Nous précisons que le public concerné par le PEDT est les élèves scolarisés dans l'enceinte des 9 écoles publiques du territoire, soit 3 131 élèves, répartis de la manière suivante :

ECOLES PUBLIQUES	MATERNELLE		ELEMENTAIRE	
	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Beauregard	4	84	8	213
Berthaudière	5	129	11	229
Charpieu	6	128	11	231
Jean Jaurès	8	180	16	367
Pierre Moutin	6	138	6	146
Prainet 1	5	108	12	185
Prainet 2	6	127	13	213
Sablons / Marais	5	124	12	204
La Soie	6	131	12	194
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>1149</b>	<b>101</b>	<b>1982</b>

A Décines-Charpieu, 4 écoles sont classées en Réseau d'Education Prioritaire (REP) par l'Education Nationale :

- Ecole de la Soie,
- Ecole des Sablons-Marais,
- Ecole Prainet 1,
- Ecole Prainet 2.

Seule l'école Prainet 2 est intégrée à l'unique quartier inscrit en Politique de la Ville.

## **2. Le pilotage et les acteurs**

Depuis sa mise en place, le Projet Educatif de Territoire est piloté et porté techniquement par les services compétents de la ville de Décines-Charpieu.

Avec cette organisation, la direction de la Vie scolaire, périscolaire et restauration (VSPR) est garante de l'harmonisation de l'offre d'accueil périscolaire proposée sur les 9 groupes scolaires du territoire, mais également de la bonne articulation de l'offre proposée par les différents partenaires, acteurs du Plan Mercredi.

Pour ce faire, un travail en étroite collaboration est mené avec d'autres services municipaux tels que la direction des Sports, la direction de la Jeunesse et de la Culture, la direction de la Petite Enfance et le service Vie Associative.

Ainsi, ce dispositif articule une multitude d'acteurs constituant de fait une communauté éducative.

### ***a. La direction Vie scolaire, périscolaire et restauration***

- Une directrice du service Vie scolaire et animation périscolaire, restauration (VSPR),
- Une responsable du pôle administratif et finances,
- Une responsable des agents des écoles,
- Un responsable de la cuisine centrale,
- Une assistante de direction,
- Une assistante logistique.

### ***b. Les responsables de site***

Depuis septembre 2021, chaque groupe scolaire dispose d'un responsable de site. En effet, même si nous continuons à garantir une vision globale du territoire et ainsi une homogénéisation des organisations et pratiques, il n'en faut pas moins composer avec la particularité de chaque public.

Ces derniers sont donc garants de l'organisation des temps périscolaire à l'échelle d'un groupe scolaire, incluant notamment la gestion des ressources humaines (agent municipaux et équipes d'animation), le lien avec les partenaires (Education Nationale et associations), la rédaction du projet pédagogique et l'organisation des activités, le lien avec les familles et autres sujets.

Nous pouvons relever le cas particulier de deux écoles, qui disposent d'un responsable de site et d'un responsable périscolaire, puisque ce sont les directeurs d'école qui conservent leur double casquette.

### *c. Les équipes d'animation*

- Agents et animateurs rattachés au service Vie scolaire et animation périscolaire :
  - 52 Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles – ATSEM (51 ATSEM affectés à une classe + 1 ATSEM volant),
  - 31 Agents Techniques Polyvalents des Ecoles – ATPE
  - 78 animateurs vacataires.
- Enseignants rattachés à l'Education Nationale
- Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap – AESH
- Agents rattachés à d'autres services municipaux :
  - La ludothécaire, service Petite Enfance,
  - Les bibliothécaires de la Médiathèque,
  - Les Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives – ETAPS.

### *d. Les intervenants associatifs*

Nous rappelons que depuis 2016, la ville de Décines-Charpieu a fait le choix d'établir un appel à projets associatifs avec la rédaction d'un cahier des charges en adéquation avec les objectifs du PEDT. Après réception des offres et la commission d'attribution, un entretien avec les associations retenues est organisé pour une présentation du projet d'animation.

En effet, il est essentiel que les activités dispensées par les intervenants associatifs soient adaptées aux rythmes de l'enfant, aux tranches d'âges et aux amplitudes horaires.

Pour l'année scolaire 2022-2023, voici la liste des associations partenaires :

- AMELY,
- CSD Escrime,
- CARDS Baseball,
- Décines Rugby League,
- ACSUD (USEP),
- Centre culturel Léo Lagrange,
- Emotionnez-moi,
- CSD Lutte,
- Décines Meyzieu Athlétisme,
- Chassieu Décines Football Club.

Chacune d'entre elles mobilise un ou deux animateurs par jour pour une intervention planifiée sur le temps d'accueil du midi ou du soir.

Celle-ci consiste à proposer une activité d'une heure relative au champ de compétence de l'association.

Les animateurs proposés doivent être diplômés de l'animation ou titulaires d'un diplôme spécifique et obligatoire pour l'enseignement de la discipline.

### ***e. Les acteurs du Plan Mercredi***

Pour ce nouveau dispositif, les acteurs du plan mercredi seront identiques, soit :

- L'Espace Berthaudière,
- Le Centre social Françoise Dolto/Montaberlet,
- L'USEP,
- Le Centre Léo Lagrange,
- Le Comité Pour Nos Gosses.

Notre travail partenarial sera matérialisé par des réunions trimestrielles dans le cadre de la CTG et le PEDT, mais également épisodique en fonction des projets menés.

*(cf. Annexe 7 : Fiche « Enfance » CTG)*

### ***f. L'Education Nationale***

Comme évoqué dans la première partie de ce dit projet, le partenariat avec les professionnels de l'Education Nationale est déjà bien installé sur le territoire, tant sur la mutualisation des locaux que sur le montage de projet transversaux ou encore le suivi des parcours des enfants/élèves accueillis. Pour autant, il est certain que nous pouvons aller plus loin dans le soutien à la coéducation en travailler davantage en étroite collaboration avec les 9 directeurs d'écoles et les 160 enseignants présents sur le territoire.

### ***g. Les parents d'élèves***

A travers les différentes instances existantes dans le cadre du PEDT ou de la CTG, comme les conseils d'écoles, les comités de suivis, le conseil local de la parentalité, les parents sont au centre des échanges et ont la possibilité de participer pleinement aux réflexions sur des sujets d'actualité.

Considérés comme l'un des publics cible, la commune est à leur écoute et prend en considération leurs attentes et besoins pour faire évoluer l'offre d'accueil périscolaire proposée sur l'ensemble du territoire.

Il est vrai qu'après le lancement de la réforme des rythmes éducatifs, les parents ont montré un réel intérêt pour l'organisation des temps périscolaires et la nature de l'offre proposée aux enfants. Avec le retour à la semaine de 4 jours en 2018, mais également parce que l'organisation est désormais connue de tous, la mobilisation de ces derniers tend à diminuer.

C'est notamment pour cette raison que, dans le cadre de ce nouveau dispositif, il nous paraît primordial de remobiliser les parents autour d'actions communes pour soutenir et développer la coéducation :

- Cafés parents,
- Ateliers partagés,
- Plan particulier d'accueil pour les enfants en situation de handicap,

- Conférences,
- ...

En parallèle, il est important de préciser que le lien avec les responsables de site/périscolaire est quotidien. En effet, ces derniers sont disponibles pour échanger sur les situations singulières de chaque enfant accueilli si nécessaire.

### III. Objectifs éducatifs partagés du PEDT

---

Afin de s'inscrire dans la continuité des précédents dispositifs, l'objectif général et conducteur est la mise à profit de toutes les ressources du territoire pour renforcer la synergie entre les partenaires et ainsi garantir une continuité éducative entre le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Pour ce faire et à l'occasion de 3 temps d'échanges et de réflexions communs, soit le comité de suivi et les réunions de travail dans le cadre de la CTG, la communauté éducative a dégagé 3 objectifs opérationnels, traduits par la suite en actions concrètes et applicables pour l'ensemble des structures concernées par le PEDT :

- **Adaptabilité de l'offre pour favoriser l'accueil d'Enfants en Situation de Handicap :**
  - Individualiser l'accueil des enfants en fonction de leur sensibilité, en mobilisant localement la communauté éducative.
  - Construire un plan d'aménagement de l'espace d'accueil et d'adaptabilité du matériel utilisé.
  - Etablir un plan d'accueil sur les différents temps en associant les parents.
  - Construire et proposer un plan de formation adapté aux besoins du terrain, en transversalité avec les partenaires (développer le partenariat local).
  
- **Multiplication des actions en faveur du développement durable et la sensibilisation au gaspillage alimentaire :**
  - Développer des actions de sensibilisation à l'éco-citoyenneté.
  - Développer des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire sur le temps de pause méridienne.
  - Instaurer le tri sélectif dans tous les lieux d'accueil.
  - Développer des actions phares mobilisant les enfants et les familles.
  
- **Soutien à la coéducation et au travail en transversalité sur le thème du « vivre ensemble » :**
  - Développer une cohérence dans les différents fonctionnements pour construire le savoir-vivre.
  - Développer les liens entre les différents partenaires et les familles avec la mise en place de projets communs.
  - Développer des instances de concertation entre les partenaires à une échelle plus locale (quartier).
  - Développer la communication auprès des familles.

## IV. Mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire

### 1. Les temps périscolaires organisés par la ville de Décines-Charpieu

<b>GARDERIE DU MATIN DE 7h30 A 8h30</b>	
<b>Acteurs</b>	<p>Agents municipaux permanents :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 52 Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM),</li><li>- 31 Agents Techniques Polyvalents des Ecoles (ATPE),</li><li>- 26 Agents de Restauration Scolaire (ARS),</li></ul> <p>tous en rotation chaque semaine.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 responsable de site.</li></ul>
<b>Description</b>	<p>Les enfants de 3 à 11 ans sont accueillis de manière échelonnée à partir de 7h30 et jusqu'à 8h20.</p> <p>Les activités calmes individuelles ou collectives sont privilégiées pour laisser le temps à l'enfant de se réveiller et ainsi se préparer à sa journée d'école. Les enfants doivent être accompagnés par une personne majeure jusqu'au lieu d'accueil (BCD, salle polyvalente, préau..) où ils seront pris en charge par un agent municipal. L'objectif étant de permettre une meilleure transition famille-école et un échange d'information si nécessaire.</p> <p>A 8h20, les enfants d'élémentaire sont regroupés et dirigés vers la cour ou directement dans leur classe : ils passent alors sous la responsabilité des enseignants. Les enfants d'âges maternels sont accompagnés par les ATSEM jusqu'à leur classe respective.</p>
<b>Organisation</b>	<p>La garderie du matin est ouverte toute l'année en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à compter du 1<sup>er</sup> jour de la rentrée, jusqu'au dernier jour d'école. Cet accueil est dispensé par des agents municipaux dans le respect des taux d'encadrement contractualisés dans le PEDT.</p>
<b>Lieux d'intervention</b>	<p>La garderie est organisée dans les locaux de chaque école de la ville, dans un lieu identifié et repéré des familles grâce à des panneaux d'affichage et un fléchage dans l'école. L'accueil des maternels et élémentaires peut être différencié ou mutualisé, selon le nombre d'enfants par site. Nous privilégions l'utilisation d'espaces accessibles facilement pour les familles dans le respect des normes Vigipirate.</p>
<b>Modalités d'inscription</b>	<p>Les enfants sont inscrits auprès du service Vie scolaire et animation périscolaire (en présentiel ou en ligne via l'Espace Citoyens) en début ou en cours d'année, de manière régulière ou occasionnelle. La fréquentation est laissée à l'appréciation des familles, de 1 à 4 fois par semaine, selon un calendrier de réservation renseigné par les parents via leur Espace Citoyens sous un délai de 8 jours (réservation possible au-delà de ce délai, avec majoration tarifaire).</p>

<b>Tarifification</b>	<p>La tarification est forfaitaire et journalière, quelle que soit l'heure d'arrivée des enfants. Les familles sont facturées chaque fin de mois, sur le principe des activités réservées. Depuis 2017, 3 tarifs différents sont appliqués aux familles sur la base de 3 tranches de quotient familial (de 1,30 € à 1,40 €).</p>
<b>Modalité d'information aux familles</b>	<p>Chaque groupe scolaire dispose d'un responsable de site qui reste le principal interlocuteur pour les familles pour tous les sujets relatifs aux temps périscolaires.</p> <p>Aussi, les familles disposent d'un Espace Citoyens, à travers lequel elles peuvent effectuer des modifications de réservation, trouver des informations et autres démarches.</p> <p>La communication passe également par mail, affichage dans les écoles, mots dans cahier de liaisons, panneaux lumineux, en cas d'évènements particuliers comme les grèves et actions organisées par la ville.</p>

## PAUSE MERIDIENNE DE 11h45 A 13h45

<b>Acteurs</b>	<p>La direction de la Vie scolaire, périscolaire et restauration organise à la fois la production des repas, la livraison, la préparation, le service et le temps d'encadrement/animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La cuisine centrale municipale prend en charge la conception et la production des repas servis aux scolaires, en régie directe et en liaison froide. L'équipe de la cuisine veille au respect des règles en matière d'équilibre alimentaire, d'hygiène et de sécurité (12 agents de restauration en cuisine centrale). La cuisine centrale livre par la suite les repas dans les restaurants satellites où 26 agents de restauration servent les demi-pensionnaires.</li> <li>- Le service Vie scolaire et animation périscolaire prend en charge l'encadrement et l'animation du temps de pause méridienne par la mobilisation d'agents municipaux permanents (52 ATSEM et 31 ATPE), agents municipaux vacataires, enseignants vacataires, 9 responsables de site et périscolaire (dont 2 directeurs d'école) et des associations.</li> </ul>
<b>Description</b>	<p>Pour réaffirmer la volonté de la ville de tendre vers une déclaration progressive des temps d'accueil périscolaire en ALSH, chaque groupe scolaire dispose d'un projet pédagogique rédigé par le responsable de site en concertation avec les équipes d'animation. Ici, il va définir la place et le rôle éducatif de chaque acteur et précise ce qui est attendu en termes d'intentions éducatives pour ces deux temps, s'articulant sur cette pause méridienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Le premier</u> temps est consacré à la prise du déjeuner, autour duquel peuvent venir s'ajouter des animations de sensibilisation au gaspillage, d'éducation au goût et à</li> </ul>

	<p>la santé, au tri sélectif, dans une démarche de développement durable et d'accès à la citoyenneté. Dans une recherche de qualité toujours affirmée, nous souhaitons de nouveau concerter les enfants quant à la satisfaction ou non des menus, et ainsi les faire participer à l'évaluation de ces derniers chaque jour.</p> <p>Dans le cadre de la réhabilitation progressive des restaurants scolaires, la systématisation de selfs présente une réelle opportunité pour faciliter la prise d'autonomie chez les enfants. A ce jour, 6 sites sont équipés d'un self pour le service des demi-pensionnaires âgés de 6 à 11 ans. En maternelle, le service se fait à table, et organisé en 1 ou 2 services. Dans les 3 restaurants restants, et selon les effectifs présents à la restauration, la prise du repas est organisée en 2 services, en maternelle et élémentaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Le deuxième</u> est un temps d'animation organisé avant ou après la prise du repas. Des activités adaptées au rythme de l'enfant sont proposées. Le choix des activités et la participation des enfants se font uniquement sur la base du volontariat.</li> </ul> <p>Pour les enfants de maternelle, la mobilisation des ATSEM sur le temps de pause méridienne participe à la continuité éducative entre le temps d'apprentissage du matin et de l'après-midi : elles représentent un repère connu pour les enfants.</p> <p>Les petites sections et une partie des moyennes sections (identifiées par l'équipe enseignante) sont accompagnées à la sieste tout de suite après la prise du repas. A noter que, lorsque les locaux le permettent, des lieux sont dédiés à la sieste des enfants demi-pensionnaires, pour éviter qu'ils ne soient dérangés par les enfants arrivant à 13h45.</p>
<b>Organisation</b>	<p>La restauration scolaire est ouverte toute l'année en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, soit 4 midis par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> jour de la rentrée, jusqu'au dernier jour d'école.</p>
<b>Lieux d'intervention</b>	<p>Les élèves demi-pensionnaires déjeunent dans le restaurant scolaire de leur établissement. Chaque groupe scolaire dispose d'un restaurant.</p> <p>Les cours de récréation, les salles d'activités polyvalentes, les préaux, intérieurs et extérieurs, les structures de sports collectifs (paniers de basket, cages de football...), les structures de jeux maternels de type toboggan, les BCD, les salles vidéo peuvent être investis pour la mise en place d'activités.</p> <p>Quotidiennement, aucun déplacement n'est envisagé, ni de sorties de l'enceinte de l'école, qui reste le lieu privilégié pour l'organisation de ce temps, sauf en cas de projets spécifiques et intersites (rencontres sportives...).</p>
<b>Modalités d'inscription</b>	<p>Les familles doivent inscrire leurs enfants auprès du service Vie scolaire et animation périscolaire (en présentiel ou en ligne via l'Espace Citoyens) en début ou en cours d'année, de manière régulière ou occasionnelle. La fréquentation est laissée à l'appréciation des familles, de 1 à 4 fois par semaine, selon un calendrier renseigné par les familles lors de l'inscription ou dans le respect d'un délai de 8 jours via leur Espace Citoyens. Une réservation hors des délais des 8 jours est possible, occasionnant cependant un tarif majoré pour les familles.</p>
<b>Tarification</b>	<p>La tarification est forfaitaire et journalière, et repose sur le principe du Quotient Familial des familles. Le tarif par jour et par enfant s'échelonne entre 1,70 € et 5,05 € (5,15 € pour les non-Décinois). Les familles sont facturées chaque fin de mois, sur le</p>

	<p>principe des repas unitaires réservés. (cf. Annexe 8 – Grille tarifaire)</p>
<p><b>Modalités d'information des familles</b></p>	<p>Chaque groupe scolaire dispose d'un responsable de site qui reste le principal interlocuteur pour les familles pour tous les sujets relatifs aux temps périscolaires.</p> <p>Aussi, les familles disposent d'un Espace Citoyens, à travers lequel elles peuvent effectuer des modifications de réservation, trouver des informations et autres démarches.</p> <p>La communication passe également par mail, affichage dans les écoles, mots dans cahier de liaisons, panneaux lumineux, en cas d'évènements particuliers comme les grèves et actions organisées par la ville.</p>

### ATELIERS PERISCOLAIRES DE 16h30 A 17h30

<p><b>Acteurs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 responsables de site et 2 responsables périscolaires,</li> <li>- Animateurs vacataires,</li> <li>- Enseignants vacataires,</li> <li>- Associations de Décines et ses environs,</li> <li>- ETAPS du service des sports.</li> </ul>
<p><b>Description</b></p>	<p><b><u>Les enfants de 3 à 6 ans :</u></b></p> <p>Le temps de 16h30 à 17h30 ne peut pas se caler sur la même temporalité pour les enfants d'âges maternels. Les enfants sont récupérés dans leur classe par les animateurs après avoir fait un appel nominatif. Chaque temps de transition et d'activité est soigné pour permettre un meilleur respect de leur rythme : la prise du goûter, accompagnée mais développant tout de même une prise d'autonomie progressive, puis les instants ritualisés (lavage des mains, passage aux toilettes...) laissent place ensuite à des petits ateliers plus courts. Ils peuvent prendre la forme de thématiques chaque jour de la semaine, en rotation sur des périodes définies (exemple : lundi = activités manuelles ; mardi = éveil musical et corporel ; jeudi = jeux de construction ; vendredi = contes). En fonction des effectifs, plusieurs ateliers peuvent être proposés chaque jour. Chaque enfant doit pouvoir trouver un atelier répondant à ses besoins, que ce soit un jeu collectif et/ou un espace où il peut jouer seul, et/ou éventuellement se reposer.</p> <p>Les activités et les jeux sont à différencier de ceux investis sur le temps scolaire tout en étant complémentaires. Tous les ateliers proposés doivent s'organiser autour du projet pédagogique de l'établissement. Les enfants de grande section peuvent déjà pour certaines activités intégrer des groupes avec des enfants plus grands.</p> <p>La sortie des enfants peut s'effectuer en échelonnée à partir de 17h.</p> <p><b><u>Les enfants de 6 à 11 ans :</u></b></p> <p>Les enfants inscrits aux activités périscolaires bénéficieront d'activités, sous la forme d'ateliers thématiques (escrime, échecs, art visuel, tennis...), qu'ils auront choisi après 3 semaines de découverte en début d'année. Trois rotations d'ateliers sont proposées aux enfants au cours de l'année scolaire. Aussi, les enfants peuvent s'inscrire aux</p>

	<p>ateliers « Tous aux devoirs », où ils bénéficient d'une surveillance pour faire leurs devoirs.</p> <p>Afin d'adapter au mieux l'activité au rythme de l'enfant, ces derniers sont regroupés par tranche d'âge. Ces ateliers structurés, inscrits dans une démarche collective, visent à faire découvrir à l'enfant des activités dans les domaines artistiques, culturels et sportifs. Les activités durent environ 45 minutes.</p> <p>Les activités organisées autour du projet pédagogique devront s'accorder et se mettre en cohérence avec les projets de chaque école.</p> <p>Les enfants inscrits sont soit récupérés directement dans leur classe par les animateurs, soit orientés par les enseignants vers la cour, où ils sont pris en charge par l'équipe d'animation. Les enfants bénéficient d'un temps de transition leur permettant, dans la cour ou sous le préau, de prendre leur goûter fourni par leurs parents.</p> <p>Dès 16h35, chaque animateur fait un appel nominatif de son groupe. Après la prise du goûter, les enfants sont dirigés dans la salle de l'école dédiée à l'activité, ou dans une structure de proximité. Les déplacements, le cas échéant, s'effectuent à pieds, dans une limite de 5 à 10 minutes maximum.</p> <p>Certaines activités peuvent donner lieu en fin d'année à des supports de valorisation (productions artistiques) et/ou à des représentations (jours de kermesse ou autres temps organisés spécifiquement : pièce de théâtre, spectacle de danse, rencontres sportives).</p> <p>Commun maternelle et élémentaire : à 17h25, les enfants, accompagnés de leurs animateurs, rejoignent la sortie de l'école : ils sont récupérés par une personne majeure. Seuls les enfants âgés de 6 à 11 ans, autorisés par leurs parents en début d'année (autorisation de sortie remplie en mairie), peuvent partir seuls de l'accueil et rentrer chez eux.</p>
<b>Organisation</b>	<p>L'accueil périscolaire est organisé toute l'année en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, soit 4 après-midis par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> jour de la rentrée, jusqu'au dernier jour d'école. Les activités thématiques commencent dès la deuxième semaine de rentrée, le temps pour les équipes de se préparer et de finaliser la constitution des groupes, et se termineront à la fin du mois de juin, laissant place pour une semaine à des activités ludiques.</p>
<b>Lieux d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces communs des écoles (BCD, salle polyvalente, gymnase...) et/ou salles de classes pour les ateliers « Tous aux devoirs »,</li> <li>- Complexes sportifs de proximité (gymnases et terrains).</li> </ul>
<b>Modalités d'inscription</b>	<p>Les enfants sont inscrits, de préférence en début d'année, pour l'année scolaire et de manière régulière, de 1 à 4 fois par semaine, selon le choix des familles. L'assiduité est recherchée pour calibrer les équipes d'animations en fonction des inscrits, mais également pour préparer les séances et instaurer une vraie dynamique de groupe.</p>
<b>Tarification</b>	<p>La tarification est forfaitaire et journalière, et repose sur le principe d'un tarif dégressif en fonction du quotient familial (3 tranches). Le tarif par jour et par enfant s'échelonne entre 0,90 € et 1,00 €. Les familles sont facturées chaque fin de mois, sur le principe des activités réservées.</p>
<b>Modalités d'information des familles</b>	<p>Depuis 2020, les familles ont la possibilité d'effectuer les démarches d'inscription en ligne via leur Espace Citoyens.</p> <p>Des dossiers papiers sont également disponibles, ils sont à retirer auprès du</p>

responsable de site ou de l'accueil du service Vie scolaire et animation périscolaire.  
De manière générale, les familles sont informées de la période d'inscription périscolaire via les différents supports de communication tenus par la ville : Décines Magazine, panneaux lumineux, réseaux sociaux, affichages...

## GARDERIE DU SOIR DE 17h30 A 18h00

<b>Acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 responsables de site et 2 responsables périscolaires,</li> <li>- animateurs vacataires,</li> <li>- Enseignants vacataires.</li> </ul>
<b>Description</b>	<p>Les enfants inscrits sur ce temps d'accueil peuvent jouer, se détendre et se reposer. L'activité est moins structurée. L'enfant peut reprendre une activité plus individuelle. En fin de journée, les activités calmes sont privilégiées (petits jeux, lecture, dessin, chant, conte en musique...), sur le même modèle que le matin.</p> <p>Les enfants sont regroupés dans une salle identifiée des familles : les parents viennent chercher leurs enfants auprès des animateurs entre 17h30 et 18h00, les enfants partent ainsi de manière échelonnée.</p>
<b>Organisation</b>	La garderie est organisée toute l'année en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, soit 4 après-midis par semaine, à compter du 1 <sup>er</sup> jour de la rentrée, jusqu'au dernier jour d'école.
<b>Lieux d'intervention</b>	Les locaux de l'école : salles déjà identifiées par les parents qui servent à l'accueil du matin également.
<b>Modalités d'inscription</b>	<p>Les enfants sont inscrits auprès du service Vie scolaire et animation périscolaire (en présentiel ou en ligne via l'Espace Citoyens) en début ou en cours d'année, de manière régulière ou occasionnelle. La fréquentation est laissée à l'appréciation des familles, de 1 à 4 fois par semaine, selon un calendrier de réservation renseigné par les parents via leur Espace Citoyens sous un délai de 8 jours (réservation possible au-delà de ce délai, avec majoration tarifaire).</p> <p>Pour bénéficier du temps de garderie du soir, l'enfant doit préalablement être inscrit aux ateliers périscolaires.</p>
<b>Tarification</b>	La tarification est forfaitaire et journalière, reposant sur le principe d'un tarif unique, soit 0,75 € par jour et par enfant. Les familles sont facturées chaque fin de mois, sur le principe des activités réservées.
<b>Modalités d'information des familles</b>	<p>Chaque groupe scolaire dispose d'un responsable de site qui reste le principal interlocuteur pour les familles pour tous les sujets relatifs aux temps périscolaires.</p> <p>Aussi, les familles disposent d'un Espace Citoyens, à travers lequel elles peuvent effectuer des modifications de réservation, trouver des informations et autres démarches.</p> <p>La communication passe également par mail, affichage dans les écoles, mots dans cahier de liaisons, panneaux lumineux, en cas d'évènements particuliers comme les grèves et actions organisées par la ville.</p>

## 2. L'offre d'accueil du mercredi

Les acteurs du plan Mercredi, implantés sur le territoire, proposent une offre d'accueil personnalisable en fonction des besoins des familles : demi-journée, journée, avec ou sans restauration. Au total, nous disposons de :

- 276 places d'accueil pour les 3-6 ans,
- 767 places pour les 6-11 ans.

Pour l'année scolaire 2022-2023, voici une photographie de l'offre d'accueil :

STRUCTURES	AMPLITUDE HORAIRE D'ACCUEIL	TEMPS DU MIDI (repas proposé ou non)	CAPACITE D'ACCUEIL		REALISATIONS SEPTEMBRE 2018 (moyenne des 4 mercredis)	
			3-6 ans	6-11 ans	3-6 ans	6-11 ans
CPNG	7h30-17h30	repas inclus dans tarif	60	140	52	84
USEP	8h30-17h30	pique-nique	120	485	100	450
LEO LAGRANGE	7h30-18h30	pique-nique	0	24	0	23
CS DOLTO- MONTABERLET	7h30-18h30	repas associé à la demi-journée	56	64	56	64
ESPACE BERTHAUDIERE	8h00-18h00	repas (tarif unique)	40	54	39	49
<b>TOTAL</b>			<b>276</b>	<b>767</b>	<b>247</b>	<b>670</b>

A l'échelle du territoire, les propositions d'accueil faites par les structures ont pour ambition de s'articuler avec les autres temps de l'enfant. Cela, pour affirmer la logique de complémentarité et de continuité. Pour ce faire, le développement d'activités de découvertes, de pratiques culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques civiques et sportives est privilégié. Ainsi, l'ensemble des acteurs s'inscrit dans une démarche d'apprentissages non formels.

Les fiches pédagogiques synthétiques permettent d'apprécier la nature de l'accueil proposé respectivement par chaque partenaire.

- Association sportive

Nom de la structure	ACSUD (USEP DECINES-CHARPIEU)
<b>Descriptif de la structure</b>	Activités sportives
<b>Plage d'accueil (horaire)</b>	8h30-17h30
<b>Nombre d'enfants accueillis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Moins de 6 ans</u> : 120 enfants,</li> <li>- <u>Plus de 6 ans</u> : 485 enfants.</li> </ul>
<b>Taux d'encadrement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Moins de 6 ans</u> : 1 animateur pour 14 enfants,</li> <li>- <u>Plus de 6 ans</u> : 1 animateur pour 18 enfants.</li> </ul>
<b>Description des lieux d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupes scolaires,</li> <li>- Gymnases,</li> <li>- Centre aquatique,</li> <li>- Halle tennis,</li> <li>- Base de voile.</li> </ul>
<b>Description d'une journée type (mercredi)</b>	<p>Différentes activités sportives sont organisées sur une plage horaire allant de 1h à 3h.</p> <p>Les familles ont la possibilité de combiner plusieurs activités : à la journée pour les enfants qui participent à l'activité multisports le matin, en fournissant un pique-nique, et/ou à la demi-journée.</p> <p>Les enfants en activité unique (natation, sports de raquette, danse) sont amenés et récupérés par les parents sur le lieu de l'activité.</p> <p>Les enfants en journée continue arrivent entre 8h30 et 9h00 et sont accueillis sur un temps de garderie gratuite avant de débuter les activités multisports dispensées dans les gymnases.</p> <p>Le pique-nique est organisé entre 12h00 et 13h30 dans les gymnases (ceux de Colinelli rejoignent à pieds Brassens, ceux de Beauregard mangent dans leur école et rejoignent ensuite Zola). Ils participent ensuite à l'activité en début d'après-midi (cirque et adresse) jusqu'à 15h30, et s'ils prolongent la fin d'après-midi avec la gymnastique et glisse, ils vont à pieds à l'école Beauregard jusqu'à 17h30, où ils seront récupérés par les familles.</p> <p>Les enfants inscrits aux multisports participent à une rencontre sportive par période : ils sont rassemblés (transport en car) au gymnase Zola pour une rencontre de cross, lutte, gymnastique, sports collectifs, athlétisme, spectacle, au cours de laquelle les parents sont invités à assister, et même aider dans l'organisation.</p> <p>A titre indicatif, il en est de même pour les rencontres sportives sur le temps scolaire : des parents se joignent aux classes pour aider au bon déroulement des rencontres.</p>
<b>Activités proposées le mercredi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Multisports,</li> <li>- Sports de raquette,</li> <li>- Jeux aquatiques (centre aquatique),</li> <li>- Jeux nautiques (voile),</li> <li>- Danse,</li> <li>- Cirque,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cirque et adresse (+ vélo pour les cycles 3) en début d'après-midi,</li> <li>- Gymnastique et glisse (roller, trottinette et skate) pour les fins d'après-midi.</li> </ul>
<b>Découlement des objectifs du projet pédagogique de la structure pour l'accueil du mercredi</b>	<p>Apprendre le vivre ensemble au travers d'activités sportives.</p> <p>Voir descriptif des objectifs opérationnels du projet pédagogique (cf. Annexe 5).</p>
<b>Intégration des objectifs du PEDT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Activités adaptées aux enfants</u> : rythme, découverte, complémentarité, cohérence des activités proposées sur la journée continue.</li> <li>- <u>Liens avec l'Education Nationale et d'autres partenaires</u> : Mairie, Décines Rugby League (rugby à 13), rencontre sports collectifs / partage d'animateurs, Comité Pour Nos Gosses...</li> <li>- <u>Actions transversales</u> : respect des autres enfants, des règles, des adultes, des lieux et du matériel.</li> </ul>
<b>Dispositions particulières pour le mercredi matin</b>	<p>Priorité aux activités de découverte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Multisports,</li> <li>- Sports de raquettes.</li> </ul>
<b>Disposition prise pour le déjeuner</b>	Pique-nique fourni par les parents.
<b>Disposition prise pour l'accueil des Enfants en Situation de Handicap</b>	<p>Les animateurs sont informés des allergies éventuelles et ont à disposition les Protocoles Accueil Individuels (P.A.I.).</p> <p>L'accueil des enfants avec de plus grosses difficultés est organisé avec les familles.</p>
<b>Tarifification</b>	<p>Triple tarification en fonction du quotient familial :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 activité : 40 € / 60 € / 80 €,</li> <li>- petite journée : 100 € / 140 € / 180 €,</li> <li>- grande journée : 130 € / 160 € / 190 €.</li> </ul>
<b>Description des projets menés avec les groupes scolaires du territoire</b>	Rencontres sportives organisées également sur le temps scolaire en partenariat avec les enseignants.
<b>Divers</b>	Aucun

- **Centres sociaux**

Nom de la structure	CENTRES SOCIAUX FRANCOISE DOLTO - LA SOIE - MONTABERLET
<b>Descriptif de la structure</b>	Association régie par la Loi 1901
<b>Plage d'accueil (horaire)</b>	Amplitude horaire de 7h30 à 18h30
<b>Nombre d'enfants accueillis</b>	<p><u>Moins de 6 ans</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 24 enfants au centre social La Soie Montaberlet,</li> <li>- 32 enfants au centre social Françoise Dolto.</li> </ul> <p><u>Plus de 6 ans</u> :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 enfants au centre social La Soie Montaberlet,</li> <li>- 32 enfants au centre social Françoise Dolto.</li> </ul>
<b>Taux d'encadrement</b>	<p><u>Moins de 6 ans :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 animateur pour 8 enfants.</li> </ul> <p><u>Plus de 6 ans :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 animateur pour 12 enfants.</li> </ul>
<b>Description des lieux d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Locaux du centre social Françoise Dolto,</li> <li>- Locaux du centre social La Soie Montaberlet,</li> <li>- Salles polyvalentes (mutualisation des locaux avec le groupe scolaire La Soie pour Montaberlet).</li> </ul>
<b>Description d'une journée type (mercredi)</b>	<p>7h30-9h30 : temps d'accueil maternelles et élémentaires confondus (mise à disposition de jeux de construction, de jeux de société, espace lecture, activités manuelles courtes, espace libre, couchettes).</p> <p>9h30-9h45 : rassemblement de chaque groupe dans les salles d'accueil/d'activités : appel, présentation de la journée, des activités et start-up en chanson.</p> <p>9h45-11h15 : activités.</p> <p>11h15-11h45 : temps libre de préférence en extérieur.</p> <p>11h45-12h00 : temps d'accueil / transition temps libre au repas.</p> <p>12h00-13h00 : repas.</p> <p>13h00-14h30 : temps calme (sieste, contes, comptines, perles, scoubidou, origami, coloriage, puzzle, pâte à modeler, mots croisés...) et accueil des enfants de l'après-midi de 13h30 à 14h00 et gestion des départs.</p> <p>14h30-16h15 : rassemblement de chaque groupe, appel – présentations des activités – activités.</p> <p>16h15-17h00 : goûter et debrief de la journée avec les enfants.</p> <p>17h00-18h30 : temps d'accueil par groupe d'âge (espaces aménagés en 4 coins pour laisser la possibilité de faire et ne pas faire).</p>
<b>Activités proposées le mercredi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loisirs créatifs,</li> <li>- Jeux collectifs, individuels et coopératifs,</li> <li>- Initiation aux sports,</li> <li>- Rencontres culturelles,</li> <li>- Rythmes et chansons,</li> <li>- Cuisine,</li> <li>- Initiation théâtre,</li> <li>- Cinéma,</li> <li>- Médiathèque.</li> </ul>
<b>Déroulement des objectifs du projet pédagogique de la structure pour l'accueil du mercredi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'esprit de groupe et l'autonomie, et permettre l'épanouissement de l'enfant (cadre, prise d'initiatives, vivre ensemble, découverte de son potentiel, de centres d'intérêts, de l'autre, prise en compte de son rythme).</li> <li>- Proposer et impulser des projets d'activités et valoriser l'enfant dans le cadre collectif et individuel (responsabilisation, mise en valeur de prise d'initiative, d'activités).</li> <li>- Instaurer un cadre de vie et un environnement sécurisant (règles de vie,</li> </ul>

	<p>posture professionnelle, mise en place de repères).</p> <p>Voir descriptif des objectifs opérationnels du projet pédagogique (cf. Annexe 1).</p>
<b>Intégration des objectifs du PEDT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passerelle Petite Enfance/Enfance/Jeunesse.</li> <li>- Diversité et choix des activités.</li> <li>- Accueil adapté aux rythmes et aux besoins de chaque enfant.</li> <li>- Temps formatif / formation des équipes / temps partagés parents/enfants/professionnels.</li> </ul>
<b>Dispositions particulières pour le mercredi matin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amplitude horaire élargie pour l'accueil de loisirs La Soie Montaberlet.</li> <li>- Recrutement de personnel à la journée et/ou avenant au contrat pour une amplitude horaire plus large.</li> </ul>
<b>Disposition prise pour le déjeuner</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accueil de loisirs La Soie Montaberlet bénéficie des services de restauration de Décines-Charpieu (personnel Mairie - cantine école). Les enfants participent à débarrasser les tables et à les nettoyer.</li> <li>- L'accueil de loisirs Françoise Dolto a recours à son personnel de cantine et à un prestataire SHCB liaison froide. Les enfants participent à la mise en place de la table puis à trier les déchets et desservir la table et la nettoyer. <ul style="list-style-type: none"> <li>o Un chef de table est nommé pour servir les copains/copines.</li> <li>o Un animateur/trice par table pour les plus petits, mixité des tranches d'âge pour que les fratries se retrouvent, mais aussi responsabiliser les grands, et favoriser l'entraide.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Disposition prise pour l'accueil des Enfants en Situation de Handicap</b>	<p>Lorsque nous accueillons un enfant porteur de handicap, nous rencontrons la famille dans un cadre individuel afin d'adapter au mieux l'accueil de leur enfant. Nous proposons des temps d'adaptation afin que l'enfant puisse se sentir en sécurité. Celui-ci commence par une simple visite de l'ALSH en temps d'animation. Puis des temps d'animation à durée progressive sont proposés. Des temps de formation avec la Souris Verte et l'IFMAN (Institut de Formation et de recherche du Mouvement pour une Alternative Non violente) ont été mis en place pour accompagner au mieux chaque enfant.</p>
<b>Tarification</b>	<p>Tarification à la journée, demi-journée, avec ou sans repas, au quotient familial CAF :</p> <p>Quotient familial 0 à 230 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée : 4,37 €</li> <li>- ½ journée : 2,07 €</li> <li>- ½ journée + repas : 3,22 €</li> </ul> <p>Quotient familial 231 à 1174 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée : QF x 0,019</li> <li>- ½ journée : QF x 0,009</li> <li>- ½ journée + repas : QF x 0,014</li> </ul> <p>Quotient familial &gt; 1175 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée : 22,32 €</li> <li>- ½ journée : 10,57 €</li> <li>- ½ journée + repas : 16,45 €</li> </ul>
<b>Description des projets</b>	Des projets partenariaux sont menés avec l'école avec notamment l'organisation

<b>menés avec les groupes scolaires du territoire</b>	de « Cafés Familles » et des exercices PPMS.
<b>Divers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet intergénérationnel avec l'EHPAD « Fleur d'Automne ».</li> <li>- Projet BDécines avec le centre culturel Léo Lagrange.</li> <li>- Projet environnement avec récup et gamelle.</li> <li>- La mise en place et le rangement de l'activité fait partie intégrante de l'activité.</li> <li>- Un petit groupe d'enfants volontaires prépare le goûter et assure la distribution accompagné d'un animateur/trice référent.</li> <li>- Les accueils de loisirs sont des lieux partagés, aménagés par les équipes d'animation. Des temps partagés parents/enfants/équipes d'animation autour d'un accueil amélioré sont organisés. Des espaces temps sont proposés.</li> </ul>

<b>Nom de la structure</b>	<b>ESPACE BERTHAUDIÈRE</b>
<b>Descriptif de la structure</b>	Centre social et culturel proposant des activités de loisirs, socioculturelles pour tous.
<b>Plage d'accueil (horaire)</b>	Accueil Collectif de Mineurs (ACM) le mercredi de 8h00 à 18h00.
<b>Nombre d'enfants accueillis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Moins de 6 ans</u> : 40 enfants,</li> <li>- <u>Plus de 6 ans</u> : 54 enfants.</li> </ul>
<b>Taux d'encadrement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Moins de 6 ans</u> : 1 animateur pour 8 enfants,</li> <li>- <u>Plus de 6 ans</u> : 1 animateur pour 12 enfants.</li> </ul>
<b>Description des lieux d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grande salle du centre social,</li> <li>- Salle de motricité des 3-6ans,</li> <li>- Préaux, salle audiovisuelle et restaurant du groupe scolaire Berthaudière (situé en face du Centre Social).</li> </ul>
<b>Description d'une journée type (mercredi)</b>	<p>8h00-9h30 : accueil échelonné  9h30 : activités  11h30 : temps calme / hygiène et accueil des parents  12h00 : repas  13h00 : jeux libres  13h30 : temps calme et accueil pour l'après-midi  14h30 : activités  16h15 : goûter  16h45 : hygiène et retour au calme  17h00-18h00 : accueil du soir</p>

<p><b>Activités proposées le mercredi</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités manuelles,</li> <li>- Jeux sportifs et collectifs,</li> <li>- Activités artistiques,</li> <li>- Futsal,</li> <li>- Activités intergénérationnelles en lien avec les EHPAD,</li> <li>- Sorties culturelles,</li> <li>- Grands jeux,</li> <li>- Activités en plein air,</li> <li>- ...</li> </ul>
<p><b>Découlement des objectifs du projet pédagogique de la structure pour l'accueil du mercredi</b></p>	<p>Voir descriptif des objectifs opérationnels du projet pédagogique (cf. Annexe 2).</p>
<p><b>Intégration des objectifs du PEDT</b></p>	<p><b><u>Mettre en lien et en action le potentiel de la coéducation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les projets partenariaux entre l'Education Nationale, la ville et les structures d'éducation populaire,</li> <li>- Renforcer la complémentarité, la continuité et la cohérence entre tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire),</li> </ul> <p><b><u>Consolider l'offre qualitative du périscolaire :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affirmer l'adaptabilité de l'offre au rythme de l'enfant,</li> <li>- Accroître la mutualisation des ressources humaines.</li> </ul>
<p><b>Dispositions particulières pour le mercredi matin</b></p>	<p>Aménagement des salles en fonction des activités des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Horaires de 8h00 à 12h00.</p>
<p><b>Disposition prise pour le déjeuner</b></p>	<p>1 animateur par table qui assure la surveillance et le service des enfants. L'autonomie des enfants est recherchée sur le service du pain, de l'eau et du rangement.</p>
<p><b>Disposition prise pour l'accueil des Enfants en Situation de Handicap</b></p>	<p>En fonction du besoin, possibilité de sur-encadrement en accompagnement individualisé.</p>
<p><b>Tarification</b></p>	<p>Inscription en demi-journée ou en journée, avec ou sans repas. Tarif à la demi-journée sur la base du quotient familial (QF CAF x 0,0054 €). Tarif repas fixe à 3,65 €.</p>
<p><b>Description des projets menés avec les groupes scolaires du territoire</b></p>	<p>Lien avec l'école de la Berthaudière sur le projet solidarité de « Box de Noël » pour les sans-abris. Collecte faite par des classes référentes.</p>
<p><b>Divers</b></p>	<p>-</p>

- Centre culturel et sportif

Nom de la structure	LEO LAGRANGE DECINES
<b>Descriptif de la structure</b>	Centre de loisirs 6-12 ans, avec une grosse prédominance sur l'accueil des enfants en classe élémentaire (20 places/24), donc 90 % des enfants accueillis ont moins de 11 ans. Accueil jeunes 12-17 ans de 12h à 18h30.
<b>Plage d'accueil (horaire)</b>	7h30 – 18h30
<b>Nombre d'enfants accueillis</b>	24 enfants
<b>Taux d'encadrement</b>	3 animateurs + 1 directeur
<b>Description des lieux d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une salle polyvalente disponible jusqu'à 16h00,</li> <li>- Une autre salle commune pour les activités et les repas (salle de billards habituellement),</li> <li>- Une salle multimédia,</li> <li>- Une petite salle d'activité,</li> <li>- Un extérieur avec un gore.</li> </ul>
<b>Description d'une journée type (mercredi)</b>	7h30-9h00 : service d'accueil étendu – activités à la carte 9h00-12h00 : activités prévues au programme 12h00-13h00 : pause déjeuner 13h00-14h00 : temps calme / activités à la carte 14h00-16h30 : activités prévues au programme 16h30-17h00 : goûter / bilan de journée 17h00-18h30 : service d'accueil étendu – activités à la carte
<b>Activités proposées le mercredi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités sportives (jeux de ballon, sortie skatepark, grands jeux sportifs),</li> <li>- Activités traditionnelles type grands jeux,</li> <li>- Activités culturelles et manuelles (film d'animation, théâtre des ombres, arts créatifs...),</li> <li>- Sorties de loisirs type bowling, lasergame, cinéma,</li> <li>- ...</li> </ul>
<b>Déroulement des objectifs du projet pédagogique de la structure pour l'accueil du mercredi</b>	Voir descriptif des objectifs opérationnels du projet pédagogique (cf. Annexe 3).
<b>Intégration des objectifs du PEDT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à la parentalité à travers une offre d'accueil étendue.</li> <li>- Activités de découverte et d'ouverture sur le monde.</li> <li>- Développement du « vivre ensemble » et des valeurs de l'éducation populaire.</li> <li>- Renforcement du lien avec les familles à travers des actions transversales dans les écoles et durant les vacances scolaires.</li> <li>- Intégration des enfants le désirant, dans les activités proposées en périscolaire au sein de Léo Lagrange (échecs, guitare, multimédia...).</li> </ul>
<b>Dispositions particulières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil dès 7h30 pour les parents travaillant tôt.</li> </ul>

<b>pour le mercredi matin</b>	- Accueil échelonné afin de répondre aux besoins de garde des familles tout en prenant en compte le rythme des enfants.
<b>Disposition prise pour le déjeuner</b>	Pique-nique tiré du sac fourni par les parents (micro-ondes, cuisinière, réfrigérateur à disposition). Le temps du repas est intégré dans la journée.
<b>Disposition prise pour l'accueil des Enfants en Situation de Handicap</b>	Aucune – pas de demande
<b>Tarification</b>	Le calcul du tarif s'applique avec le coefficient du taux d'effort sur le quotient familial. <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Au-dessus de 901 de quotient familial</b> : Pas de taux d'effort appliqué. Le tarif est maximum avec 9,50 € plafonné pour les activités dites « classiques » et 11,30 € pour les activités avec sorties (cinéma, bowling...).</li> <li>- <b>En dessous de 901</b> : Le taux d'effort est appliqué : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,010 pour les activités classiques,</li> <li>• 0,012 pour les activités de sortie.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Description des projets menés avec les groupes scolaires du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention dans les groupes scolaires du territoire dans le cadre des activités périscolaires de 16h30 à 17h30.</li> <li>- Organisation d'ateliers bandes dessinées et film d'animation en temps scolaire pour les actions du festival BDécines sur des cycles de 7,5h à 12h sur 5 classes pour l'instant (5 établissements).</li> </ul>

- **Centre de loisirs**

Nom de la structure	COMITE POUR NOS GOSSES
<b>Descriptif de la structure</b>	Association régie par la Loi 1901. Gestion des ALSH mercredi, vacances (déclaration DDCCS). Organisation des classes de découvertes. Organisation de séjour de vacances camp de ski, camp été. Gestion d'un atelier éducatif « équitation ». Concernant le plan mercredi : lieu Centre Aéré des Marais – ALSH tous les mercredis, hors période scolaire. Journée 10h00.
<b>Plage d'accueil (horaire)</b>	7h30-18h00
<b>Nombre d'enfants accueillis</b>	<u>Nombre d'enfants pouvant être accueillis :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moins de 6 ans : 60 enfants,</li> <li>- Plus de 6 ans : 140 enfants.</li> </ul> <u>Nombre d'enfants accueillis depuis septembre en moyenne :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moins de 6 ans : 40 enfants environ,</li> <li>- Plus de 6 ans : 45 enfants environ.</li> </ul>
<b>Taux d'encadrement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Moins de 4 ans</u> : 1 animateur pour 5 enfants pour respecter l'agrément avec la PMI (pour le site des Marais),</li> <li>- <u>Moins de 6 ans</u> : 1 animateur pour 8 enfants,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Plus de 6 ans</u> : 1 animateur pour 12 enfants.</li> </ul>
<b>Description des lieux d'accueil</b>	<p>Centre aéré des Marais : 4 bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 bâtiments pour accueillir les groupes, par âge : 3/4 ans, 5/6 ans, 7/8 ans et 9 ans et +.</li> <li>- 1 bâtiment spécifique pour la cuisine et le réfectoire.</li> </ul> <p>Le local de stockage et le pôle administratif (infirmier, bureaux direction et animateurs) sont implantés dans le bâtiment accueillant les 9 ans et +.</p> <p>Grand espace extérieur avec une partie herbe, une partie cailloux et une pataugeoire (inutilisée les mercredis).</p>
<b>Description d'une journée type (mercredi)</b>	<p>7h30-9h00 : accueil des enfants et en parallèle 8h00-9h00 navette bus sur les différents quartiers de la commune pour récupérer les enfants.</p> <p>9h00 : appel des groupes.</p> <p>9h30-11h45 : activités selon planning prévu.</p> <p>11h45 : déjeuner, dans 2 salles à manger. Séparation des – de 6 ans et des 6 ans et +.</p> <p>13h00 : temps calme – pause animateurs par roulement.</p> <p>13h45-14h00 à 16h30 : activités selon planning prévu.</p> <p>16h30 : goûter.</p> <p>17h00 : appel bus et accueil centre.</p> <p>17h15 : départ du bus : retour des enfants sur les différents quartiers et en parallèle 17h15-18h00 accueil des parents.</p> <p>18h00 : fin de l'ALSH mercredi.</p> <p>En parallèle de cette journée : de 9h00 à 16h30 : accompagnement des enfants inscrits à des activités extrascolaires sur la commune, tel que judo, USEP, tennis, piscine... Bus et un adulte à disposition pour faire les navettes toute la journée.</p>
<b>Activités proposées le mercredi</b>	<p>Diverses et variées.</p> <p>Selon les envies des enfants, les saisons, les animateurs, les plannings sont élaborés mensuellement. Activités de découverte, culturelles, physiques, manuelles, jeux musicaux, jeux d'expression corporelle, grands jeux collectifs mélangeant plusieurs groupes, jeux de société...</p> <p>Avec la particularité des enfants inscrits à des activités extrascolaires et qui s'absentent parfois jusqu'à 2 heures dans la journée, auxquels nous mettons une attention particulière pour que nous ne soyons pas que « taxi d'activités ».</p>
<b>Déroulement des objectifs du projet pédagogique de la structure pour l'accueil du mercredi</b>	<p>Promotion et organisation des activités et loisirs éducatifs visant au développement et épanouissement de l'enfant.</p> <p>Responsabilisation, sociabilisation, répondre aux besoins et attentes de l'enfant, et faire passer une excellente journée : faire en sorte que ce mode de garde pour les parents soit un moment éducatif, de partage, de découverte et de plaisir pour l'enfant.</p> <p>Voir descriptif des objectifs opérationnels du projet pédagogique (cf. Annexe 4).</p>
<b>Intégration des objectifs du PEDT</b>	<p>Les objectifs pédagogiques qui correspondent le plus au CPNG :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la complémentarité, la continuité et la cohérence entre tous les temps de la vie de l'enfant.</li> <li>- Affirmer la découverte et sensibilisation à des activités diverses et variées.</li> </ul>

<b>Dispositions particulières pour le mercredi matin</b>	<p>Aucune disposition particulière.</p> <p>L'accueil du mercredi en journée se passe de la même manière qu'une journée de vacances en ALSH, ou même que le mercredi avant la réforme des rythmes scolaires.</p> <p>Les transports des enfants restent inchangés, le recrutement des animateurs se fait en mercredi journée de préférence et parfois en demi-journée si difficulté de constituer les équipes.</p>
<b>Disposition prise pour le déjeuner</b>	<p>Repas et goûter servis au centre, et inclus dans le tarif.</p>
<b>Disposition prise pour l'accueil des Enfants en Situation de Handicap</b>	<p>Aucune disposition particulière.</p> <p>Un enfant en situation de handicap est accueilli si cela est possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part d'un point de vue pédagogique et directement lié à l'animateur,</li> <li>- d'autre part d'un point de vue technique (aménagement des espaces).</li> </ul> <p>Possibilité d'aménagement horaire.</p>
<b>Tarification</b>	<p>De 8,20 € à 18,40 € par mercredi sur la base du quotient familial (au réel en prenant la situation des 3 derniers mois).</p> <p>Obligation d'achat d'une carte de 5 mercredis.</p> <p>Tarif pour les extérieurs de la commune : 29,10 € par mercredi.</p>
<b>Description des projets menés avec les groupes scolaires du territoire</b>	<p>Pas de projets menés avec les groupes scolaires jusqu'à aujourd'hui, hormis les organisations du carnaval de la commune dans les années 1990-2000.</p>

## V. Pilotage et évaluation du PEDT

---

### 1. La coordination et le suivi du projet

**Elu référent :** Lesly CLAMARON, Elue à la Vie scolaire, périscolaire, et restauration

**Service porteur :** Direction du scolaire, périscolaire et restauration

**Correspondantes :**

- Lorie RAYMOND, Directrice du scolaire, périscolaire et restauration, et coordinatrice du PEDT – 06.98.13.64.20 – [l.raymond@mairie-decines.fr](mailto:l.raymond@mairie-decines.fr)

- Muriel GHERARDI, Directrice Générale Adjointe aux solidarités, enfance, jeunesse, sport et culture – [m.gherardi@mairie-decines.fr](mailto:m.gherardi@mairie-decines.fr)

**Adresse :** Hôtel de Ville - Place Roger Salengro - 69150 DECINES-CHARPIEU

#### **Le Comité de pilotage**

- Les représentants de la Municipalité,
- Le délégué du Préfet,
- Les représentants de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la CAF et de l'Inspection Académique,
- La Directrice Générale Adjointe,
- Les responsables des services municipaux concernés,
- Les directeurs d'école,
- Les responsables périscolaires,
- Les représentants de parents d'élèves,
- Les associations locales partenaires,
- Les structures partenaires dans le cadre du Plan Mercredi.

Dans un souci de cohérence avec l'ensemble des actions éducatives de la commune, et bien au-delà des actions scolaires et périscolaires, le pilotage du PEDT peut être amené à s'intégrer aux instances de travail de la Convention Territoriale Globale.

#### **Le Comité de suivi et d'évaluation du PEDT**

Composé d'une dizaine de personnes :

- techniciens municipaux,
- représentants des parents d'élèves,

- présidents des associations partenaires,
- directeurs d'école,
- responsables périscolaires.

Le Comité de suivi se réunit deux fois par an :

- en novembre, à l'issue du premier trimestre,
- en avril de chaque année scolaire, en vue de pouvoir proposer des évolutions d'organisation au Comité de pilotage pour l'année scolaire suivante.

Il s'agit d'une instance de travail et d'échange sur les modalités d'accueil périscolaire.

## **2. Les critères d'évaluation**

L'évaluation du PEDT constitue, comme dans toute démarche de projet, un enjeu majeur. Au regard de la diversité et de la multiplicité des acteurs de l'éducation sur le territoire, le processus d'évaluation doit être partenarial et participatif.

Le processus d'évaluation suivra trois étapes distinctes :

- Chaque année, dans le cadre de son bilan d'activité, le service Vie scolaire et animation périscolaire, auprès des autres services municipaux et des partenaires, sera à l'initiative de son évaluation en interne, qu'elle soumettra au Comité de suivi du PEDT (évaluation quantitative).
- Le Comité de suivi engagera la deuxième étape de l'évaluation, en externe, en s'appuyant sur des outils de type enquête/questionnaire à l'intention du public concerné :
  - o soit les enfants et les familles, mais également des acteurs éducatifs,
  - o soit les responsables périscolaires, les animateurs, les enseignants et les intervenants associatifs (évaluation qualitative).
- Les structures gestionnaires des accueils périscolaires proposés le mercredi devront également réaliser une évaluation interne qui viendra compléter celle du PEDT.

Sans figer un système d'évaluation trop strict qu'il sera nécessaire de faire évoluer, quelques indicateurs de mesure peuvent être déclinés ici, en cohérence avec les objectifs fixés. Ces derniers ont été établis après concertation avec l'ensemble des acteurs partenaires :

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Indicateurs
<p><b>Adaptabilité de l'offre pour favoriser l'accueil d'Enfants en Situation de Handicap</b></p>	<p>Individualiser l'accueil des enfants en fonction de leur sensibilité, en mobilisant localement la communauté éducative.</p> <p>Construire un plan d'aménagement de l'espace d'accueil et d'adaptabilité du matériel utilisé.</p> <p>Etablir un plan d'accueil sur les différents temps en associant les parents.</p> <p>Construire et proposer un plan de formation adapté aux besoins du terrain, en transversalité avec les partenaires (développer le partenariat local).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'Enfants en Situation de Handicap inscrits aux différents temps périscolaires.</li> <li>- Nombre de sites accessibles en fauteuil.</li> <li>- Nombre d'AESH présents sur le temps de pause méridienne et des ateliers périscolaires.</li> <li>- Nombre de formations dispensées aux équipes d'animation.</li> <li>- Partenaires mobilisés pour dispenser ces formations.</li> <li>- Nombre d'animateurs supplémentaires mobilisés.</li> <li>- Nombre de réunions de travail organisées à l'échelle de chaque groupe scolaire.</li> <li>- Nombre de plan d'accueil établi par groupe scolaire</li> </ul>
<p><b>Multiplication des actions en faveur du développement durable et la sensibilisation au gaspillage alimentaire</b></p>	<p>Développer des actions de sensibilisation à l'éco-citoyenneté.</p> <p>Développer des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire sur le temps de pause méridienne.</p> <p>Instaurer le tri sélectif dans tous les lieux d'accueil.</p> <p>Développer des actions phares mobilisant les enfants et les familles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de commissions techniques et commissions menu organisées chaque année.</li> <li>- Nombre d'actions de sensibilisation à l'éco-citoyenneté menées chaque année.</li> <li>- Nombre de sites de composte déployés.</li> <li>- Nombre de poulaillers installés dans les groupes scolaires.</li> <li>- Nombre de restaurants scolaires équipés de tables de tri et d'un self.</li> <li>- Nombre d'actions mises en place pour réduire le gaspillage lors de la production des repas et dans les restaurants satellites.</li> <li>- Equipement des agents d'entretien pour effectuer le tri du papier.</li> </ul>
<p><b>Soutien à la coéducation et au travail en transversalité sur le thème du « vivre ensemble »</b></p>	<p>Développer une cohérence dans les différents fonctionnements pour construire le savoir-vivre.</p> <p>Développer les liens entre les différents partenaires et les familles avec la mise en place de</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et fréquence des réunions de travail entre les différents partenaires.</li> <li>- Taux de participation aux réunions.</li> <li>- Nombre de chartes et de conventions partenariales.</li> <li>- Cohérence entre le projet pédagogique et le projet d'école.</li> <li>- Nombre de projets partenariaux</li> </ul>

	<p>projets communs.</p> <p>Développer des instances de concertation entre les partenaires à une échelle plus locale (quartier).</p> <p>Développer la communication auprès des familles.</p>	<p>scolaires/périscolaires/extrascolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets parents/enfants menés sur les sites et nombre de partenaires présents.</li> <li>- Nature des supports de communication proposés aux familles.</li> </ul>
--	---	--

### **3. Les signataires du projet et la durée du contrat**

Le présent contrat prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de trois années.

**Le Maire de Décines-Charpieu**

**Le Préfet**

**Le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale**

**La Caisse d'Allocations Familiales**

